



"La musique
à la portée de tous"

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2024

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ANNÉE 2024

SOMMAIRE

AVANT PROPOS.....	3
• Implantation des activités Cmr en 2024.....	4
• Répartition de l'activité annuelle de la Fédération nationale des Cmr en 2024.....	5
• Répartition des activités Cmr en fonction de leur poids économique.....	5
• Activités 2024 du réseau Cmr.....	6
DES ORIENTATIONS PRIORITAIRES POUR LE PROJET Cmr.....	8
• La participation aux réseaux nationaux.....	9
UNE ASSOCIATION INVESTIE DANS LES TERRITOIRES RURAUX.....	10
• Nombre de partenaires selon la taille de la commune.....	10
• Nombre de communes rurales selon l'application du critère de la densité de population.....	11
• Nombre d'heures d'intervention hebdomadaire selon la taille de la commune.....	12
UN SOUTIEN RENFORCÉ DES MINISTÈRES.....	14
• Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.....	14
• Ministère de la Culture.....	15
LES PROGRAMMES DE SENSIBILISATION PONCTUELLE AUX PRATIQUES MUSICALES COLLECTIVES.....	16
• La Rentrée en musique.....	16
Le programme Tous en musique — Chorales scolaires.....	18
PERMETTRE AUX ENFANTS SCOLARISÉS de BÉNÉFICIER D'UNE ÉDUCATION MUSICALE RENFORCÉE.....	21
• Nombre d'heures hebdomadaires dispensées par la Fédération et le réseau Cmr sur le temps scolaire toute l'année.....	21
• Résultats de l'enquête annuelle menée auprès de 263 établissements scolaires bénéficiaires des interventions Cmr.....	22
• Quelques événements réalisés en 2024.....	27
• Nouveau projet national : impulse !.....	29
• Blog notes - Scolaire.....	38
L'INTERVENTION DANS LES NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES.....	42
• Nombre d'heures hebdomadaires dispensées par la Fédération et le réseau Cmr sur le temps périscolaire.....	42
L'EVEIL CULTUREL ET ARTISTIQUE DES TOUT PETITS.....	423
• Nombre d'heures hebdomadaires dispensées par la Fédération et le réseau Cmr en petite enfance.....	43
PRATIQUER LA MUSIQUE À TOUT ÂGE DE LA VIE.....	44
• Nombre d'heures hebdomadaires dispensées par la Fédération et le réseau Cmr dans les CAEM.....	44
• Le Plan CAEM.....	44
DES SÉJOURS VACANCES AUTOUR DE LA MUSIQUE.....	45
• Musiflore.....	45
• La Fontaine de l'Ours.....	46
TRAVAILLER AU SEIN DES Cmr.....	47
• Analyse RH.....	48
• La formation continue des salariés.....	53
UNE IMPLANTATION AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES.....	54
• La vie statutaire du réseau Cmr.....	54
• Composition du Conseil d'administration 2024.....	54
• Quelques projets des associations départementales et CAEM dans les territoires.....	55

AVANT-PROPOS

Dans un contexte bousculé et interrogeant, les Cmr ont dû faire preuve de capacités d'adaptation, portées par la direction dans la recherche de ressources et de maîtrise des coûts, par l'encadrement auprès des musiciens intervenants, avec le soutien des élus fédéraux soucieux du maintien de l'activité.

Je me plais ici une fois encore à souligner l'implication de tous, musiciens, salariés et bénévoles élus dans l'objectif commun de traverser cette épreuve et relever le challenge de la pérennisation. Mobilisation continue pour conserver le lien avec les publics et les collectivités.

Ainsi, en interne, les Cmr ont renforcé leurs actions prioritaires, articulées autour de quatre axes majeurs du projet fédéral : réorganisation, innovation, transversalité et coopération.

Bien entendu, la vie d'une entreprise, associative ou non, est de, sans cesse, rechercher à développer son activité, tout en restant vigilant quant à la maîtrise des coûts et attentif à l'équilibre financier, le tout en conservant ses valeurs d'éducation populaire.

Il n'est pas possible dans ce rapport moral de passer sous silence une nouvelle, fut-elle funeste. L'année 2024 a été marquée par la disparition d'Arlette Vial, figure historique et engagée des Cmr. Militante infatigable du droit à l'accès à la musique pour tous, elle a profondément influencé les valeurs et les actions de la Fédération. Son héritage continuera d'inspirer les engagements de notre mouvement.

Le recrutement projeté en 2025 d'un nouveau directeur général ayant pour mission à 80% de travailler sur une nouvelle stratégie possible devrait aider à orienter un projet fédéral revivifié.

Pour terminer, fidèle à mes habitudes, je livre à votre appréciation le propos suivant de Pablo Casals, artiste, compositeur, musicien, violoncelliste (1876 - 1973) : « La musique chasse la haine chez ceux qui sont sans amour. Elle donne la paix à ceux qui sont sans repos, elle console ceux qui pleurent »

Pour le Bureau fédéral des Cmr,

Le président,

Jean-Louis Davicino

UN PROJET GLOBAL DE L'INTERVENTION MUSICALE

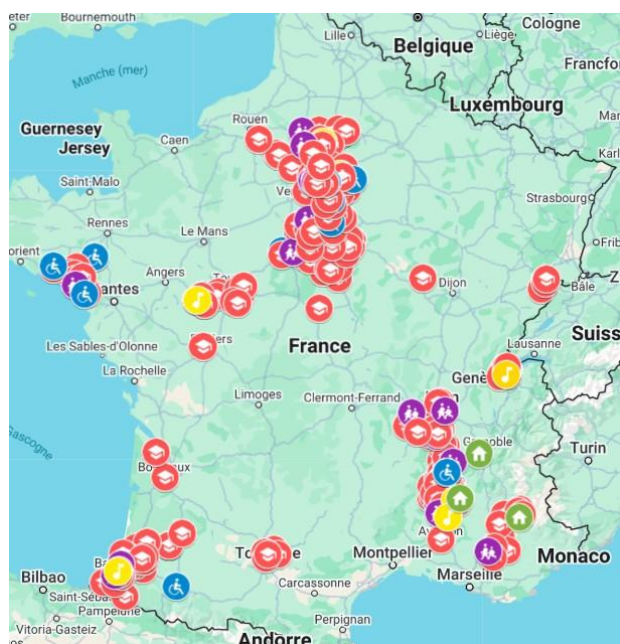
310

partenaires

Depuis 1948, les **Cmr** mènent un projet visant à rendre la musique accessible au plus grand nombre, quelles que soient les situations sociales, géographiques et culturelles des bénéficiaires. Fondé sur les valeurs de l'éducation populaire, le concept d'intervention musicale globale permet de couvrir tous les temps de la vie. Les **Cmr** ont développé des activités en milieu scolaire, dans des centres d'accueil situés en pleine nature, puis ont investi le champ des pratiques musicales en

amateur à destination des enfants, adolescents et adultes en créant le concept des Carrefours d'Animation et d'Expression Musicales et enfin les secteurs de la petite enfance et du médico-social. Dès l'origine, ces actions ont été mises en place en étroite partenariat avec les collectivités territoriales, l'Éducation nationale et l'ensemble des acteurs associatifs, éducatifs et culturels des territoires.

• Implantation des activités **Cmr** en 2024

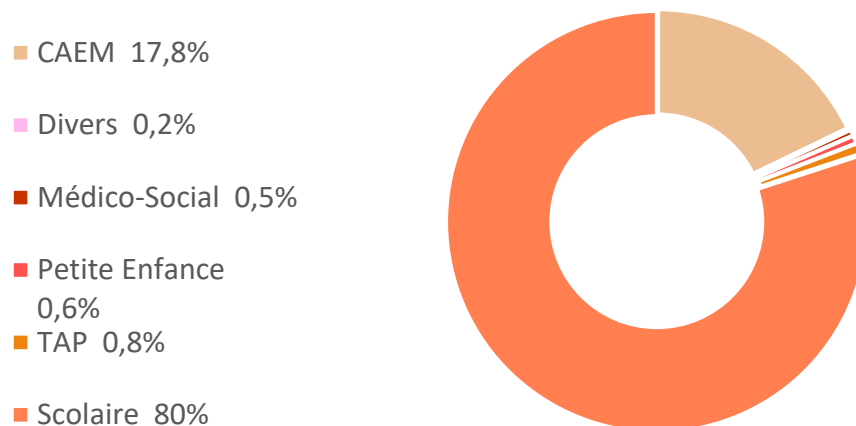


En 2024, les **Cmr** sont implantés dans 33 départements, auprès de quelques 310 partenaires, pour la plupart des collectivités territoriales, qui financent les interventions.

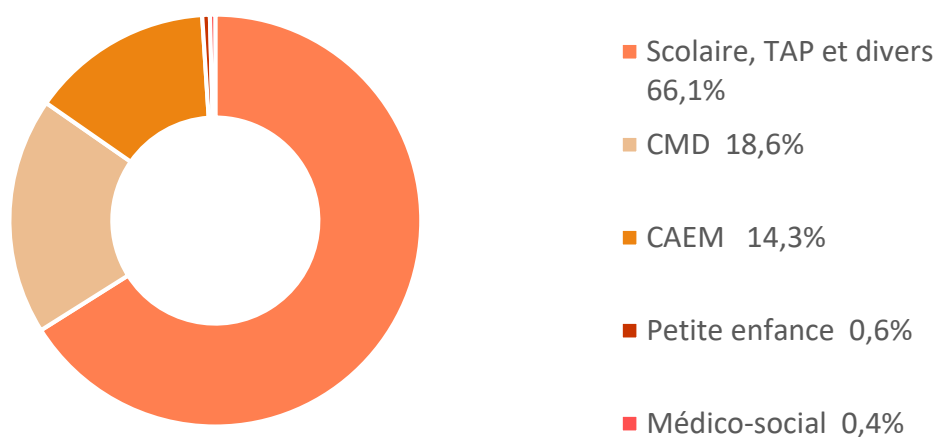
La Fédération nationale des **Cmr** a réalisé 74 158 heures annuelles d'intervention dans les écoles du 1^{er} degré (80% des activités), dans les CAEM (18% des activités) ainsi que dans les secteurs de la petite enfance et du médico-social. En cumulant l'activité portée par les autres structures du réseau, c'est ainsi **près de 80 324 heures d'ateliers musicaux** qui ont été dispensées en 2024 au bénéfice de **plus de 130 000 personnes**.

-  Scolaire
-  Petite enfance
-  Personnes fragilisées
-  Musiciens/choristes amateurs
-  Centre Musique et Découverte

- Répartition de l'activité annuelle de la Fédération nationale des Cmr en 2024



- Répartition des activités **Cmr** en fonction de leur poids économique



• Activités 2024 du réseau Cmr

Régions & Départements	Interventions musicales 2024 - Association les Cmr			Interventions musicales 2024 - totalité du réseau Cmr	
	H / semaine en 2024	Nb de partenaires	Nb de musiciens	H / sem.cumulées avec réseau	Répartition de l'activité
Auvergne-Rhône-Alpes	466	70	32	577	26%
Ain	140	9	9	140	6%
Ardèche	95	13	8	95	4%
Drôme	107	21	9	218	10%
Loire	80	15	4	80	4%
Rhône	30	10	2	30	1%
Haute-Loire	15	2		15	1%
Bourgogne-Franche-Comté	39	6	2	39	2%
Côte d'Or	8	1	1	8	0%
Doubs	29	2	1	29	1%
Yonne	2	3		2	0%
Bretagne	69	14	7	69	3%
Ille-et-Vilaine	2	2	1	2	0%
Morbihan	67	12	6	67	3%
Centre-Val de Loire	435	77	32	435	18,4%
Cher	1	1	1	1	0%
Indre-et-Loire	169	20	15	169	8%
Loiret	248	54	16	248	10%
Loir-et-Cher	18	2		18	1%
Hauts-de-France	133	14	11	133	6%
Oise	133	14	11	133	6%
Île-de-France	455	70	47	484	22%
Essonne	4	4		4	0%
Hauts-de-Seine	40	4	8	40	2%
Paris	18	4	2	18	1%
Seine-et-Marne	254	36	24	283	13%
Yvelines	21	1	3	21	1%
Val-de-Marne	115	19	10	115	5%
Seine-Saint-Denis	3	2		3	0%
Normandie	10	1	1	10	0,5%
Eure	10	1	1	10	0.5%
Nouvelle-Aquitaine	284	37	18	315	14%
Gironde	3	1	1	3	0%
Landes	108	20	7	118	5%
Pyrénées-Atlantiques	173	16	10	195	9%
Occitanie	41	7	3	41	2%
Haute-Garonne	41	7	3	41	2%
Pays de la Loire	3	2	0	3	0,1%
Maine-et-Loire	3	2		3	0,1%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	124	12	15	124	6,1%
Alpes-de-Haute-Provence	113	8	14	113	5%
Hautes-Alpes	2	1		2	0%
Var	7	2	1	7	0%
Vaucluse	2	1		2	0%
Total	2 060	310	168	2 231	100%

Ainsi en 2024, le réseau Cmr a porté des actions sur 33 départements répartis sur 11 régions en France métropolitaine.

Les territoires où les Cmr sont les plus actifs sont situés en Auvergne-Rhône-Alpes (26% de l'activité totale du réseau), en Ile-de-France (22% de l'activité totale) en Centre-Val de Loire (18,4% de l'activité) et en Nouvelle-Aquitaine (14% de l'activité totale).

Si la Fédération nationale des Cmr gère les partenariats et les musiciens intervenants de façon centralisée pour 92,4% de l'activité du réseau, les associations composant ce dernier (associations départementales, CAEM associatifs)

génèrent 7,6% de l'activité totale.

On observe en 2024 une baisse de l'ensemble des activités de l'ordre de **3,5%** des activités du réseau.

Plusieurs raisons peuvent expliquer cette baisse. La première est la résiliation de partenariats par des collectivités territoriales en septembre 2024 afin de réaliser des économies dans un contexte économique très tendu marqué par l'inflation. A cette perte d'activité, se sont ajoutées les heures non pourvues faute de musicien (1,6% des partenariats de la Fédération).



DES ORIENTATIONS PRIORITAIRES POUR LE PROJET Cmr

Dans une perspective éducative forte et à long terme, au plus près des réalités territoriales, **les Cmr** s'engagent à favoriser l'accès à la culture musicale pour tous et en particulier en direction de ceux qui en sont le plus éloignés. En 2024, **les Cmr** ont renforcé leurs actions prioritaires, articulées autour de quatre axes majeurs du projet fédéral : **réorganisation, innovation, transversalité et coopération**.

L'année a été marquée par la disparition d'Arlette Vial, figure historique et engagée des Cmr. Militante infatigable du droit à l'accès à la musique pour tous, elle a profondément influencé les valeurs de notre Fédération.

Malgré un contexte complexe, le réseau Cmr a poursuivi la mise en œuvre de ses orientations fédérales. La dynamique enclenchée ces dernières années, notamment à travers le projet national *impulse !*, s'est poursuivie, soutenue par une réorganisation stratégique.

Réorganisation et structuration interne

Deux postes stratégiques ont été réimplantés au siège fédéral à Nogent-sur-Marne : un chargé de communication et un responsable des offres pédagogiques et culturelles. Cette réorganisation renforce la transversalité et la cohérence des actions menées, tout en favorisant la proximité et la coordination des équipes.

L'élargissement du Conseil d'administration, rendu possible par une évolution statutaire, a permis l'élection de deux anciens salariés en 2024, intégrés dans un nouveau collège au sein du CA. Une mission de coordination territoriale bénévole a également été confiée à un ancien collaborateur dans la Manche, consolidant notre ancrage local.

Accompagnement professionnel des musiciens

Le plan de formation a été renforcé avec une action spécifique en deux volets à destination des musiciens débutants ou en difficulté. Un dispositif national d'accompagnement professionnel, animé par une référente dédiée, a été structuré pour renforcer les compétences de terrain. Parmi les nouveaux outils, les cafés pédagogiques et des documents cadres ont été diffusés pour soutenir les pratiques professionnelles.

Élargissement des publics et diversification des actions

La réflexion sur de nouveaux projets a été engagée, notamment autour de Resonne, un dispositif innovant destiné à intervenir dans les territoires les plus isolés. Ce projet vise à garantir une égalité réelle d'accès à l'éducation musicale en proposant un projet de création musicale reposant sur les professeurs des écoles aboutissant à un enregistrement en présence d'artistes.

Projets et ressources pédagogiques

Les Cmr ont poursuivi leurs dispositifs avec :
16 programmes Tous en musique,
3 nouvelles séries de Blog Notes et 5 rééditions,
la troisième année du projet *impulse !*, qui poursuit son

déploiement en fédérant établissements scolaires, structures culturelles et collectivités.

Valorisation des projets

L'application Appli projet a été renouvelée, facilitant la remontée des informations terrain des quelques 700 projets annuels et permettant une communication semi-automatisée auprès des partenaires.

Partenariats institutionnels renforcés

Les Cmr ont obtenu le renouvellement pour cinq ans de leurs agréments ministériels, ainsi que la signature d'une convention-cadre avec le ministère de l'Éducation nationale en septembre 2024. Ils ont également participé au Plan national de formation de l'Éducation nationale ainsi qu'à une visioconférence nationale avec les DAAC et DSDEN pour présenter leurs actions. Deux interventions ont été menées à l'INSPÉ de Beauvais. 7 campagnes sur la plateforme ADAGE ont été lancées.

Auprès du Ministère de la Culture, les Cmr ont contribué à la concertation nationale sur la ruralité et ont participé à plusieurs consultations, dont les "Midis de la Culture" à l'occasion de la Fête de la musique.

Enfin, un poste FONJEP a par ailleurs été renouvelé en Indre-et-Loire, renforçant notre présence sur le territoire.

Représentation nationale et plaidoyer

Les Cmr ont siégé dans plusieurs instances en 2024 :

- Conseil d'administration d'HEXOPEE (et sa commission sociale) ;
- Conseil d'administration du FONJEP ;
- participation aux AG de RPM et RNMH ;
- Conseil National de Perfectionnement et de Certification du Musicien Intervenant.

Les Cmr ont également participé aux Rencontres nationales de l'EAC de l'INSEAC à Guingamp (40 ans des CFMI), et contribué à la fiche repère "L'école de musique associative" publiée par OPALE.

Gestion du patrimoine et recentrage stratégique

Conformément aux décisions de l'Assemblée générale de 2021, la cession des centres de vacances (CMD) s'est accélérée. Deux Assemblées Générales Extraordinaires ont acté les ventes des centres :

- le 28 septembre 2024 pour Musiflore ;
- le 12 octobre 2024 pour Montagne et Musique.

Les repreneurs garantissent la continuité d'une mission d'accueil et de transmission. Le président des Cmr a reçu mandat pour conduire et finaliser ces cessions.

• La participation aux réseaux nationaux

Les Cmr ont renouvelé et renforcé leur participation au sein de plusieurs coordinations associatives, contribuant ainsi à la réflexion nationale et impulsé de nouvelles coopérations :

- FONJEP (Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire),
- CNAJEP (Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire),
- CAPE (Collectif des Associations Partenaires de l'École publique),
- Collectif RPM (Recherches en Pédagogie Musicale),
- Réseau National Musique et Handicap,
- ADAJEP (Association des Déposants aux Archives de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire),
- HEXOPEE (Organisation professionnelle qui accompagne et représente les employeurs de l'ESS),
- IDDJ : Isère Drôme Destination Junior.

Les Cmr poursuivent leur collaboration avec divers organismes tels que le Conseil des CFMI, la FNAMI, les Éditions Lugdivine (conditions privilégiées d'achat d'instruments et partitions pour les salariés, les membres du réseau et les partenaires), les JM France, l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France), etc.

>> Zoom <<

Rencontres nationales de l'Éducation Artistique et Culturelle de l'Inseac



Les Cmr présents aux Rencontres nationales de l'Éducation Artistique et Culturelle de l'Inseac !

les 26 et 27 septembre 2024, se sont tenues à l'[Institut National Supérieur de l'Éducation Artistique et Culturelle - Cnam](#), les Rencontres nationales de l'EAC. Un rendez-vous qui a pour ambition de rassembler les acteurs nationaux et territoriaux de l'EAC, les réseaux professionnels et les pôles de ressources (professionnels, chercheurs, étudiants, réseaux régionaux et nationaux).

Cette troisième édition a permis de s'interroger sur la présence artistique à l'école, ses enjeux et des logiques de coopération en faveur de l'éducation artistique et culturelle au croisement du partenariat Culture/ Éducation. Elle se sont inscrites également dans le cadre de la célébration des 40 ans des CFMI.

UNE ASSOCIATION INVESTIT DANS LES TERRITOIRES RURAUX

75%

de communes
de moins de 5000
habitants

Depuis leur création, **les Cmr** interviennent en priorité auprès des populations les plus éloignées de l'offre culturelle publique, concourant ainsi au maillage culturel et éducatif des territoires ruraux. Ils militent en faveur de l'accès à l'art et à la culture pour tous, droit fondamental qui contribue à la formation du citoyen comme énoncé dans la loi de 1998 relative à la lutte contre les exclusions.

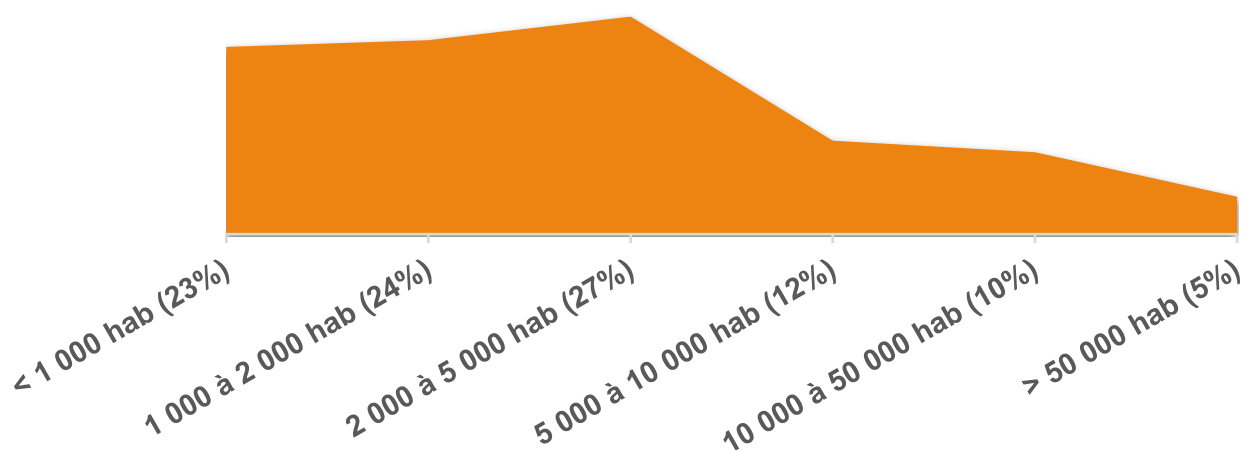
En 2024, **les Cmr** interviennent pour des projets musicaux à long terme (hors programme *Tous en Musique*) dans **633 lieux distincts** (écoles, périscolaire, CAEM, crèches, EHPAD...) répartis dans **322 communes** (pour 310 partenaires).

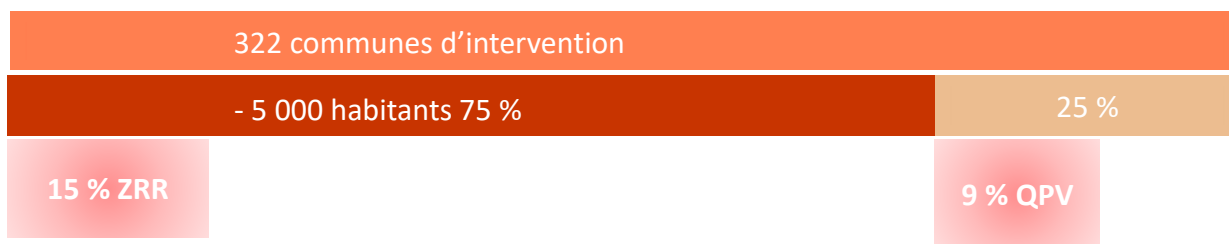
Parmi ces 322 communes, **75%** sont des **communes de moins de 5 000 habitants** et **47%** de **moins de 2 000 habitants**. Et si l'on classe ces espaces selon le critère de densité de population de l'INSEE, on observe qu'ils sont situés à **59% dans des territoires ruraux**.

En outre, **15%** des territoires concernés par l'action des **Cmr** sont classés en « **Zone de Revitalisation Rurale** » (**51 communes**). Ces petites collectivités sont considérées par l'Etat comme étant fragiles et caractérisées par un déclin démographique ainsi qu'une forte proportion de l'emploi agricole.

Ces données confirment l'ancrage rural des **Cmr**. Elles témoignent aussi des difficultés techniques et financières à intervenir pour des temps très courts (moins de 3 heures par semaine) dans des lieux géographiquement éloignés.

- Nombre de partenaires selon la taille de la commune





ZRR : zone de revitalisation rurale
QPV : quartier de la politique de la ville

Pourtant, même si elle n'est pas toujours équilibrée économiquement, l'action des **Cmr** en milieu rural est souvent essentielle pour l'accès à la musique.

En effet, selon une étude du ministère de la Culture (cf ci-dessous) les communes rurales françaises se caractérisent par un faible taux d'équipements culturels (3% pour les enseignements artistiques). C'est également le cas dans les territoires ruraux où les **Cmr** sont présents.

Face à cette situation, les **Cmr** attirent l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de renforcer leurs financements dans ce domaine. En effet, la compétence culturelle ne reposant que sur les collectivités territoriales (surtout les communes) en matière d'intervention musicale

scolaire et avec d'éventuels cofinancements pour l'enseignement spécialisé, cette organisation tend à créer de fortes disparités d'accès en fonction des moyens propres à chaque collectivité et de leur volonté politique.

La crise sanitaire a mis davantage en exergue les problématiques économiques et sociales liées à un faible taux d'équipement et d'accès aux services publics.

Malgré ces réalités, les **Cmr** constatent au quotidien que les territoires ruraux sont des espaces d'expérimentation et d'innovation, avec une implication citoyenne et une dynamique associative importante dans lesquelles ils s'inscrivent.

• Nombre de communes rurales selon l'application du critère de la densité de population

En appliquant la définition stricte posée par l'INSEE selon une méthodologie européenne sur la définition d'un territoire rural ou urbain, calculée à partir de la densité de population, **59% des communes partenaires des Cmr sont définies comme rurales** (en France, les communes rurales selon cette nouvelle définition comptent 33% de la population française).

Loin du clivage rural /urbain, il s'agit pour les **Cmr** d'affirmer l'importance et la réalité de leur action sur le long terme sur ces territoires tout en permettant une meilleure analyse des contraintes engendrées.



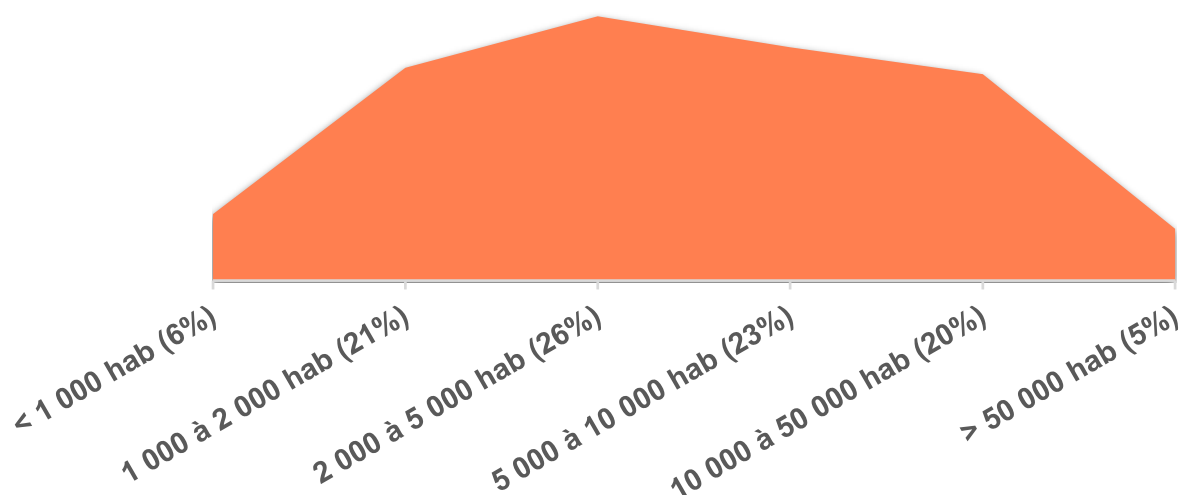
	Urbain	Rural	Indice d'équipement URBAIN (Base 100)	Indice d'équipement RURAL (Base 100)
Arts du spectacle	95	4	140	12
Enseignement artistique	97	3	143	9
Part de la population concernée	68	33		

Source : Deps, ministère de la Culture, 2020

Les communes rurales (au sens de la densité de population) ne représentent que 3% des enseignements artistiques et 4% des équipements publics dédiés aux arts du spectacle en France alors que ces villes représentent 33% de la population.

Cela démontre l'iniquité d'accessibilité aux offres et services culturels et souligne l'importance de l'action associative.

- **Nombre d'heures d'intervention hebdomadaire selon la taille de la commune**



En comparaison avec le graphique présentant le nombre de partenaires selon la taille de la commune, celui-ci montre que **les Cmr** réalisent relativement peu d'heures d'intervention dans la majorité des territoires où ils sont présents. Ainsi, dans les communes de moins de 1 000 habitants **les Cmr** ne réalisent que 6% de leur activité alors que ces territoires concentrent 23% des partenaires. Cette situation s'explique par le fait que les petites collectivités ne disposent généralement que d'un établissement scolaire avec peu de classes, voire sont organisées en RPI. Pour les communes avec une population de 2 000 à 5 000 habitants, le ratio heures/nombre de partenaires devient relativement cohérent à mesure que la taille de la collectivité augmente. Au-delà, il est déséquilibré. En effet, dans les plus grandes collectivités, les actions **Cmr** sont marginales par rapport au nombre d'habitants et à la superficie (18h/semaine à Paris) ce qui induit, pour les musiciens, de nombreux déplacements pour des temps de travail réduits.

Par conséquent, le temps d'intervention moyen des musiciens **Cmr** dans une même commune est faible (entre 2 et 5h par semaine), ce qui implique une très forte mobilité. En effet, bien que les musiciens **Cmr** soient des intervenants locaux, vivant au sein des communes dans lesquelles ils interviennent, une logistique particulière est nécessaire compte tenu des faibles temps d'intervention hebdomadaire sollicités par les petites communes partenaires. Ainsi, la présence de musiciens chaque semaine repose sur l'engagement fort de ces derniers ainsi que sur le soutien financier des **Cmr** pour prendre en charge les coûts afférents. Les musiciens effectuent ainsi des « circuits », de communes en communes, auprès des différents publics. Cette notion de circuit et de temps d'activité par lieu d'intervention est optimisée par **les Cmr** pour offrir les meilleures conditions de travail aux musiciens.

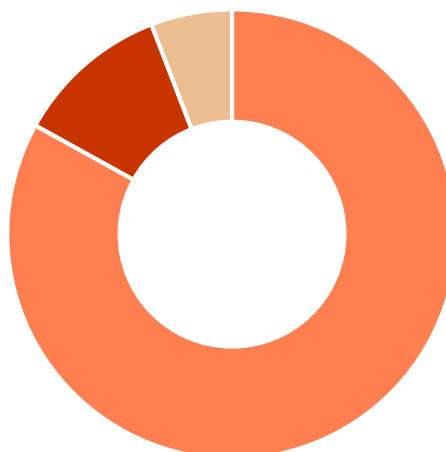
- Répartition des partenaires en fonction de la durée de l'engagement

Les Cmr encouragent les collaborations partenariales à long terme qui multiplient les expériences et les rencontres artistiques tout en offrant une éducation culturelle et musicale avancée. En effet, la pratique musicale et artistique, pour atteindre ses objectifs, nécessite un approfondissement qui est source de motivation et de progression pour les publics. Cette action va bien au-delà de la rencontre ponctuelle avec des œuvres et des artistes. Elle l'intègre et la dépasse.

L'intervention régulière d'un artiste et pédagogue professionnel contribue à l'ensemble des bénéfices transversaux de l'éducation musicale et artistique comme l'ouverture sur les diversités culturelles, le vivre ensemble, le développement de l'esprit critique ainsi que toutes les compétences très techniques comme la justesse ou la maîtrise instrumentale.

- Répartition selon la nature du partenariat

- Protocole d'accord 83%
- Marché public 11%
- Convention ponctuelle 6%



En 2024, les ateliers réguliers et pluriannuels concernent ainsi 94% des interventions **Cmr**.

UN SOUTIEN RENFORCÉ DES MINISTÈRES

2 ministères

Les **Cmr** sont soutenus par deux ministères - le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Culture - au titre de six missions essentielles assurées par la « tête de réseau ». Ce soutien est essentiel au développement d'actions nationales visant à soutenir les interventions musicales portées sur les territoires pour tous les publics.

- Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO)

Le réseau **Cmr** bénéficie :

- de l'agrément national « Association éducative complémentaire de l'enseignement public », renouvelé pour 5 ans le 4 juillet 2024,
- d'une convention annuelle d'objectifs signée en 2024,
- d'une convention cadre signée le 24 septembre 2024 pour une durée de 3 ans.

Les actions reconnues par le ministère prennent en compte les contributions des **Cmr** à la réflexion nationale sur la musique à l'école, notamment par l'animation de groupes de travail et la production d'outils et ressources pédagogiques mais aussi sur l'implication dans les dispositifs nationaux tels que la *Rentrée en musique*, le déploiement du Plan chorale via les *Tous en musique* et depuis 2022, la mise en œuvre du projet EAC *impulse !*.

Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative (DJEVPA)

L'engagement fort dans le projet **Cmr** est marqué par :

- l'agrément « association nationale de jeunesse et d'éducation populaire », renouvelé le 5 septembre 2024 pour une durée de 5 ans,
- la signature d'une convention pluriannuelle 2022-2024.

Le soutien du ministère en 2024 a porté sur le développement de la tête de réseau fédéral et de sa mission d'animation, le lancement du projet *impulse !* en lien avec les familles, le renforcement des pratiques amateurs et la diversification des activités éducatives en direction des enfants et des jeunes sur les territoires ruraux.

Le ministère soutient également la structuration du projet associatif par une aide à l'emploi avec 8 postes FONJEP nationaux inscrits dans la convention pluriannuelle d'objectifs. En région, la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes a maintenu, quant à elle, 1 poste FONJEP départemental en Ardèche. Pour la période 2022-2024, les **Cmr** bénéficient également d'un poste JEP départemental en Indre-et-Loire (SDJES 37) dont le renouvellement pour la période 2025-2027 a été obtenu en fin d'année 2024.

• Ministère de la Culture

La Délégation générale à la Transmission, aux Territoires et à la Démocratie Culturelle générale (DG2TDC) du ministère de la Culture, a pour mission d'élaborer et coordonner la politique du ministère en matière d'éducation artistique et culturelle. Elle veille également au développement des pratiques amateurs et engage des actions innovantes en matière de participation à la vie culturelle.

C'est ainsi au sein de cette nouvelle délégation que le partenariat avec les Cmr est dorénavant construit et instruit. En 2024, il s'agissait de la dernière année de mise en œuvre de la convention pluriannuelle signée pour la période 2022-2024.

Les actions soutenues en 2024 portent principalement sur deux missions culturelles :

- la contribution des **Cmr** à l'innovation pédagogique musicale et l'éducation artistique et culturelle, en concevant et déployant de nouvelles actions en temps scolaire et sur tous les temps de la vie,
- la seconde mission consiste à consolider le réseau des CAEM par la diversification de l'offre d'enseignement et de pratiques musicales de proximité.



LES PROGRAMMES DE SENSIBILISATION PONCTUELLE AUX PRATIQUES MUSICALES COLLECTIVES

• La Rentrée en musique

Les **Cmr** se sont mobilisés pour assurer de nombreux ateliers musicaux lors de la nouvelle édition de la « Rentrée en musique », le lundi 2 septembre 2024 dans toute la France.

Cet événement, à l'initiative des ministères de l'Éducation nationale et de la Culture, a pour objectif de marquer de manière positive le début de l'année scolaire et de mettre en avant les vertus éducatives de la pratique musicale collective.

Cette année encore, le ministère de l'Éducation nationale a apporté son soutien aux **Cmr** pour contribuer à l'opération. C'est ainsi une quarantaine de musiciens intervenants **Cmr** qui se sont mobilisés dans **plus de 70 établissements scolaires élémentaires de 14 départements**.

Au programme : chant chorale, apprentissage de mélodies simples, accompagnement instrumental, concerts, etc. Certains événements sont placés sous le signe des Jeux olympiques et paralympiques.

I. Déployer

Construire dès le mois de juin, avec les établissements partenaires **Cmr** et les musiciens intervenants, des événements *Rentrée en musique*, répondant à des enjeux identifiés

II. Communiquer

Informar les institutions, promouvoir et valoriser les événements initiés le 2 septembre 2024

Bilan national

9 165 élèves

ont pu être accueillis en musique ou participer à un événement grâce aux actions **Cmr**.

35 musiciens intervenants **Cmr**

participants.

71 événements dans des établissements scolaires du 1^{er} degré

investis dans l'une des actions *Rentrée en musique* avec les **Cmr**.

366 professeurs des écoles du 1^{er} degré

se sont inscrits dans la *Rentrée en musique* avec les **Cmr**.

Déployer : un artiste le jour de la rentrée

Les musiciens intervenants **Cmr** ont proposé cette *Rentrée en musique* autour d'interprétations vocales et instrumentales.

Aux temps clés du jour de la rentrée (accueil du matin, midi, fin de journée), les musiciens **Cmr** ont accueilli les enfants et partagé un moment musical fort et convivial en interprétant par exemple des chants connus des élèves

présents l'année précédente, en leur proposant des expérimentations instrumentales, des concerts ou encore des événements de grande ampleur comme des flash mob.

Ces événements ont réuni les élèves, les enseignants, les parents mais également des élus des collectivités et des représentants territoriaux des services de l'Éducation nationale.

>> Zoom <<

Rentrée en musique 2024

Quelques exemples d'interventions

Mini concert de Batucada

Saint-Pierre-de-Bœuf (42)
Ecole maternelle Jacques Chauveton,
Proposé par Faustine GIRARD

Conte musical

Mouguerre-Bourg (64)
Ecole Maternelle,
Proposé par Magali MARCEL

Mini-concert et reprise des chants.

Meung-sur-Loire (45)
Ecole Jehan de Meung,
Proposé par Corinne GARRIGUES



Ecole primaire
Saint-Pierre-de-Bœuf (42)



Ecole Jehan de Meung
Meung-sur-Loire (45)

Médias

- [Vidéo rétrospective de l'édition 2024](#)
- [Communiqué de presse 2024](#)

Reprise de chant et percussions corporelles.

Dammarie-les-Lys (77)
Ecole Vosves,
Proposé par Malek BOUDEN



Ecole maternelle
Mouguerre-Bourg (64)



Ecole Vosves
Dammarie-les-Lys (77)

Communication

Pour valoriser la participation des **Cmr** à la *Rentrée en musique 2024*, la Fédération a adressé un communiqué de presse à près de 350 rédactions nationales et locales susceptibles de relayer la participation des **Cmr** à la *Rentrée en musique 2024*.

Le jour de la rentrée, le lundi 2 septembre 2024, un dispositif de communication a été mis en place afin de relayer en instantané les supports vidéo des interventions menées sur l'ensemble du territoire.

[Relai sur le compte Instagram des Cmr](#) de toutes les actualités de la journée (20 stories créés)

Un montage des images les plus qualitatives a ensuite été réalisé et partagé à nouveau sur les réseaux sociaux de la Fédération (YouTube, Facebook, Instagram, LinkedIn).

Le programme Tous en musique — Chorales scolaires



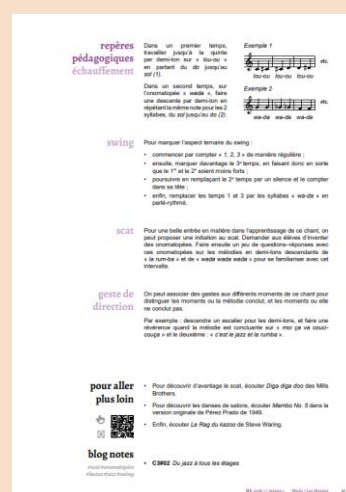
Dans le cadre du déploiement du Plan chorale, les Cmr ont conçu le programme *Tous en musique — Chorales scolaires* qui consiste à créer des chorales éphémères en temps scolaire pour soutenir les établissements ne bénéficiant ni d'intervention artistique, ni d'une chorale dirigée par des professeurs des écoles. **16 programmes ont été conçus en 2024** et seront réalisés lors du premier semestre 2024 au bénéfice de plus de 678 élèves du 1^{er} degré au sein de 3 départements.

Pour permettre aux participants de bénéficier de ressources pédagogiques accessibles, ce programme s'accompagnait d'un livret pédagogique dédié. Ce dernier

permet aux musiciens et enseignants participant au programme d'avoir accès à une base de chants soigneusement sélectionnés, et adaptés à la pratique du chant choral en milieu scolaire. Ce livret pédagogique comprend 18 chants adaptés aux cycles 1, 2 et 3 et répartis selon 3 niveaux de difficulté. Pour chaque chant, il est proposé une description succincte de l'artiste, de l'album et de la thématique de la chanson, son analyse musicale et les difficultés à repérer, des pistes pour travailler autour de ce chant. Pour soutenir les activités complémentaires au travail du chant, les *Blog notes* conçus en lien avec les chants du livret sont proposés dans le livret.

>> Zoom <<

Aperçu du livret

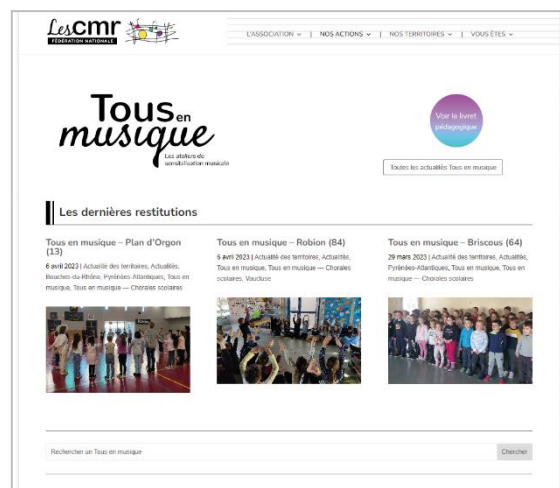


Communication

Tout comme pour le volet *Public amateur*, le programme *Tous en musique - Chorales scolaires* bénéficie d'une page dédiée sur le site Internet de la Fédération :

<https://www.lescmr.fr/nos-actions/tous-en-musique/>

Celle-ci propose également la présentation du programme et ses modalités, le format, des données chiffrées sur le nombre de bénéficiaires, un lien de téléchargement vers le livret pédagogique 2024/2025 et les dernières restitutions menées, photos et vidéos à l'appui.



Les programmes TEMCS 2024 réalisés

N°	Nom établissement scolaire	Code postal	Commune	Nbre Hab. commune
1	Ecole primaire des deux rives	37150	Civray-de-Touraine	1 776
2	Ecole des roches	37310	Courçay	796
3	Ecole publique	37220	Crouzilles	530
4	Ecole Jean-Yves Cousteau	37530	Limeray	1 261
5	Ecole Henri Dès	37530	Mosnes	815
6	ITEP Chinon	37500	Chinon	8 052
7	Ecole maternelle de la légende	77970	Bezalles	224
8	Ecole publique de Chenoise	77150	Chenoise	1 654
9	Ecole primaire publique	77370	La-Croix-en-Brie	672
10	Ecole primaire publique	77560	Villiers-saint-Georges	1159
11	Ecole primaire publique	77160	Saint Brice	812
12	Ecole primaire publique	31390	Salles-sur-Garonne	591
13	Ecole primaire publique	31600	Muret	25 060
14	Ecole élémentaire les petits colibris	31870	Lagardelle	2250
15	Ecole publique	31270	Frouzins	9 808
16	Ecole publique	31470	Saint-Foy-de-Peyrolières	2 093

Quelques photos d'ateliers TEMCS



École primaire
Civray-de-Touraine (37)



Ecole publique
Frouzins (31)



École publique
Crouzilles (37)



École maternelle
Bezalles (77)

Un bilan propre à chaque programme est réalisé à l'issue des *Tous en musique* par le croisement du bilan du musicien et de celui de l'école. Une pastille vidéo présentant la restitution est également accessible par un lien dans chacun des bilans et présenté sur le site des **Cmr**.



PERMETTRE AUX ENFANTS SCOLARISÉS de BÉNÉFICIER D'UNE ÉDUCATION MUSICALE RENFORCÉE

59 623 heures annuelles

Les interventions musicales sur le temps scolaire, qui permettent aux enfants des écoles maternelles et élémentaires d'accéder à une éducation et une pratique musicale régulière soutenues par un musicien professionnel, constituent une part importante du volume d'activité des **Cmr**. En 2024, il est constaté une baisse de l'activité de 2%.

Cette diminution est le résultat cumulé des résiliations en septembre 2023, qui se reportent en début d'année

suivante, et des résiliations de septembre 2024. A cette tendance s'ajoutent les heures non pourvues faute de musicien soit 1.6% des partenariats.

Les interventions musicales font face à deux défis majeurs : la baisse des financements, accentuée par la forte inflation, et la pénurie structurelle de musiciens intervenants diplômés.

- Nombre d'heures hebdomadaires dispensées par la Fédération et le réseau **Cmr** sur le temps scolaire toute l'année

	Fédération nationale des Cmr		Les autres structures du réseau Cmr		La totalité du réseau Cmr		Évolution N-1
	Nb h/sem.	Part dans l'activité	Nb h/sem.	Part dans l'activité	Nb h/sem.	Part dans l'activité	
Scolaire	1652	80%	3,9	2,3%	1 656	74%	-2%

Afin de porter le projet **Cmr** sur les territoires, les **Cmr** disposent d'un réseau de 6 coordinateurs territoriaux et de 4 référents pédagogiques scolaires. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des musiciens intervenants, des professeurs des écoles, des partenaires locaux mais aussi des services déconcentrés de l'Éducation nationale.

Les coordinateurs territoriaux travaillent ainsi en relation étroite avec les conseillers pédagogiques de l'Éducation nationale et les inspecteurs de circonscription mais aussi avec les DAAC et les services de la DRAC.

Les **Cmr** contribuent sur les territoires pour :

- le pilotage des chartes départementales de pratiques vocales et les comités départementaux EAC,
- les agréments et la qualification des intervenants extérieurs,
- les projets pédagogiques annuels et les PEDT,
- la formation continue des professeurs des écoles,
- les projets artistiques à rayonnement communal, intercommunal, départemental et national,
- le diagnostic partagé des projets d'éducation artistique et culturelle sur tous les temps,
- les dispositifs tels que la *Rentrée en musique*, le Plan chorale, la fête de la musique à l'école,
- le pilotage des classes à horaires aménagés.

Un nouveau partenariat avec la Communauté de communes du Val de Sully

En 2024, la Fédération nationale des Cmr a développé de nouveaux partenariats, dont celui avec la Communauté de communes du Val de Sully.

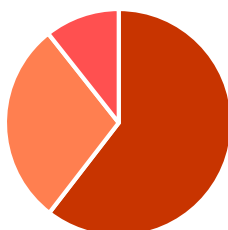
Grâce à ce partenariat, ce sont **36 projets Allegro** qui seront déployés sur le semestre, répartis dans **6 communes** de la communauté, pour un total de 850 élèves bénéficiaires.



• Résultats de l'enquête annuelle menée auprès de 263 établissements scolaires bénéficiaires des interventions Cmr

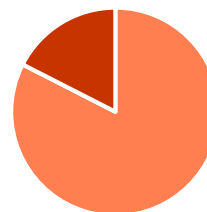
1. Durée du projet musical (263 répondants)

- Entre 33 et 36 séances (année)
- Entre 16 et 32 (semestre)
- 15 ou moins (trimestre)



2. Le nombre de séances est-il suffisant ? (263 répondants)

- Oui
- Non



>>Zoom << Quelques retours

OUI – le nombre de séances est suffisant = à l'année / hebdomadaire

« Séances sur l'année qui permettent de bien respecter les différentes étapes du projet. »

« La présence hebdomadaire de l'intervenant permet un suivi et une progression satisfaisante sur l'année. »

« Il est complété par un travail mené par les enseignants au sein de la classe en association avec l'intervenante. »

« La musique est activité fondatrice et génératrice. Elle nécessite d'être pratiquée plus souvent et très régulièrement pour développer plus encore à l'écoute, la mémoire, l'attention, l'organisation de la pensée et la capacité à contrôler son comportement. La musique est un véritable support d'apprentissage du langage, du développement de la sociabilité et de la créativité. Elle aide même au bon développement moteur des enfants par la connaissance du rythme et la découverte de la coordination corporelle au travers des exercices de danses ou d'enchaînements lors d'activités musicales. Enfin, elle permet d'aiguiser le sens logique et de faire le lien entre les gestes effectués et la musique, le lien de cause à effet. Pour cela, il faut pratiquer, pratiquer et encore pratiquer ! »

« Nous nous réjouissons d'avoir cette année une séance d'une heure hebdomadaire. Cela permet une réelle continuité des apprentissages contrairement à l'année dernière où nous avions une demi-heure tous les 15 jours. »

« La séance hebdomadaire est idéale pour assurer une bonne continuité des apprentissages. »

NON – Le nombre de séances n'est pas considéré comme suffisant = par semestre / trimestre

« Nous avons trop de classes volontaires et pas assez de créneaux disponibles. »

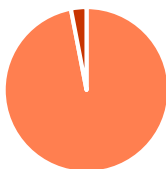
« Une intervention sur l'année complète permettrait l'élaboration de projets plus ambitieux. »

« Suite à une ouverture de classe, la mairie n'a pas augmenté notre nombre d'heures. De ce fait, la durée des séances dans chaque classe a été écourtée. »

« Nous avons connu des interventions toute l'année et dans ce cas les séances peuvent être plus approfondies et le travail plus abouti. »

3. Difficultés de mise en œuvre d'un projet musical sans musicien intervenant ? (263 répondants)

■ Oui
■ Non

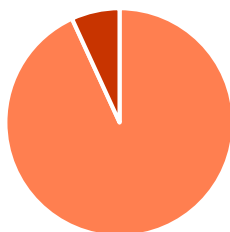


>> Les Cmr constatent une **satisfaction des établissements scolaires** lorsque les écoles bénéficient d'ateliers musicaux **hebdomadaires sur un minimum de 6 mois**.

Si l'ambition des Cmr est d'engager des projets musicaux à forte plus-value éducative durant toute l'année scolaire, les partenariats avec les collectivités et les possibilités de financement ne le permettent pas toujours. **Par ailleurs, les contraintes fixées par l'Education nationale imposent également, sur certains territoires, un nombre de séances limité dans l'année.** <<

4. Information auprès des musiciens intervenants des élèves à besoins spécifiques (263 répondants)

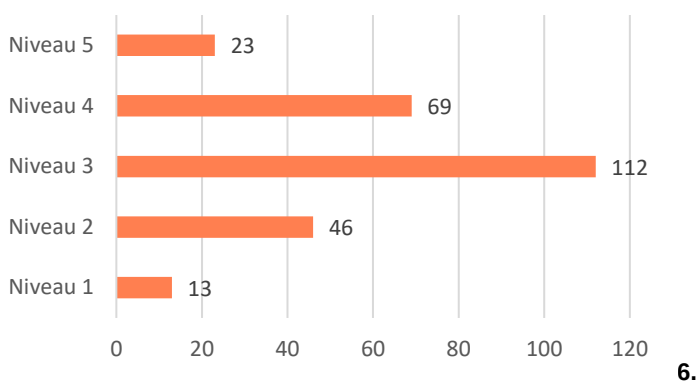
■ Oui ■ Non



>> Les Cmr constatent que les professeurs des écoles communiquent très largement aux musiciens les besoins particuliers de leurs élèves.

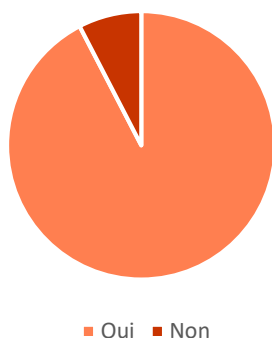
C'est un enjeu important pour les Cmr que d'accompagner et former les musiciens intervenants quant à l'adaptation de leur posture et de leurs projets musicaux pour intégrer au mieux, dans une dimension collective et inclusive, l'ensemble des élèves.

5. Degré de maîtrise du programme d'éducation musicale (263 répondants)



Note moyenne : **3.16**

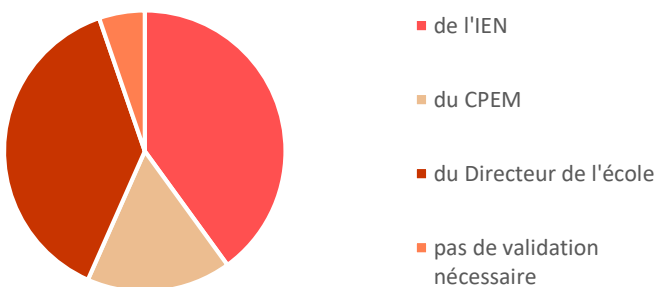
6. Rédaction systématique d'un projet pédagogique dans le cadre d'un projet musical (263 répondants)



>> Les Cmr constatent que le projet musical donne systématiquement lieu à la formalisation d'un projet pédagogique. (Seuls quelques établissements scolaires privés précisent ne pas le rédiger).

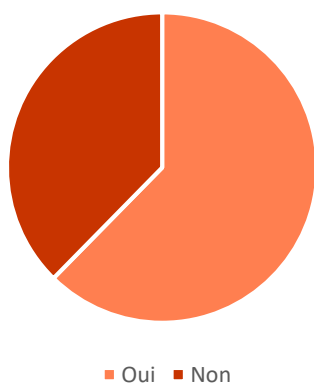
Concernant la validation des projets, 57% des projets donnent lieu à une validation de l'inspection par l'intermédiaire de l'inspecteur ou du conseiller pédagogique. Cependant, il est constaté que la part des projets validés uniquement par la direction des écoles est en très nette augmentation (38%) comparée aux années antérieures.

7. Envoi et validation du projet musical : (263 répondants)



8. Saisie et validation du projet sur la plateforme ADAGE

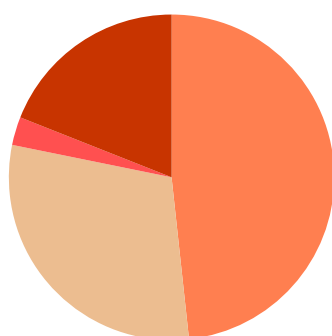
(263 répondants)



>> La généralisation de l'utilisation de la plateforme ADAGE dans le 1^{er} degré se confirme : 62% des projets menés en co-intervention avec un musicien intervenant Cmr ont pu être recensés, un chiffre en très forte hausse en comparaison avec l'année 2023.

9. Axes du projet musical

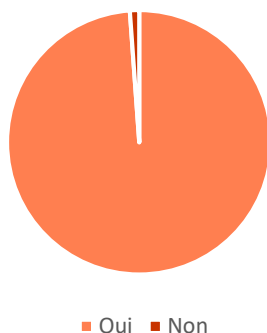
(263 répondants)



- Les thématiques du projet d'école
- Une thématique spécifique de la classe
- La programmation culturelle de la ville
- Autre

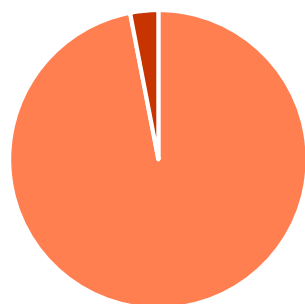
10. Musicien intervenant comme atout éducatif essentiel

(263 répondants)



11. Difficultés à mettre en œuvre un projet musical de qualité sans l'intervention d'un musicien intervenant

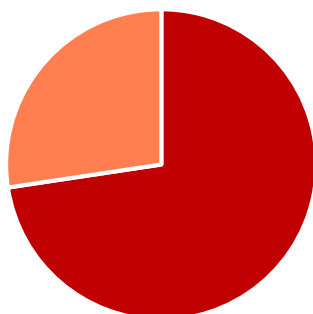
(263 répondants)



■ Oui ■ Non

12. Temps hebdomadaire défini dans l'emploi du temps de classe et prolongement des séances sans la présence du musicien intervenant

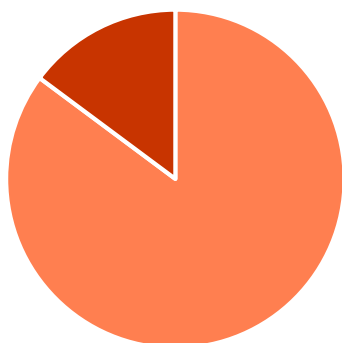
(263 répondants)



■ Oui ■ Non

13. Présentation du projet musical au Conseil d'école

(263 répondants)



■ Oui ■ Non

- Quelques évènements réalisés en 2024

- **Le Secret de la Joconde**

Anglet (64)

Musicienne intervenante – Maialen Begue | 150 enfants

"Le Secret de la Joconde" interprété par les 150 élèves de l'école élémentaire Jules Ferry d'Anglet au théâtre Quintau, le 1er février 2024. Ce spectacle est l'aboutissement d'un parcours d'éducation artistique riche de 18 séances conçues et menées par les enseignants et notre musicienne intervenante.



- **Ville en chœur**

Creil (60)

Semaine de l'éducation – plus de 800 élèves de la maternelle au collège

Manifestation autour du chant choral :

5 journées de concerts qui regroupent plus de 1 300 élèves choristes de la maternelle au collège (60 classes) et autant de spectateurs. Chaque concert débute par un chant commun avec l'ensemble du public (concert participatif). Après chaque concert des ateliers musique sont mis en place et menés par les intervenants Cmr.



- **impulse ! autour de Des Fourmis dans les mains**

Le Train théâtre (26)

Un des 6 concerts de restitution des projets impulse ! réalisés entre mai et juillet 2024 avec la participation de 120 élèves des écoles de Flaviac, Le Pouzin, Montélimar et Touloud et 3 musiciens intervenants Cmr.



• Création de documentation cadre pour les interventions scolaires

1- Le recueil de projets des Cmr

Après la documentation sur la co-intervention, les Cmr poursuivent leur contribution pour documenter et outiller au mieux les musiciens mais aussi les professeurs des écoles.



>> Avec la généralisation dans le 1er degré de la plateforme **ADAGE** - application dédiée à l'éducation artistique et culturelle :

- base de ressources sur les dispositifs existants, cartographie des partenaires culturels,
- recensement des volets culturels des projets d'écoles et leurs actions (réseau pour les enseignants, centralisation du parcours EAC de l'élève),
- gestion centralisée des appels à projets EAC (Tous en musique, impulse ! etc.).

Ainsi, les projets pédagogiques musicaux menés en partenariat avec les Cmr ont vocation à être dorénavant saisis et recensés sur ADAGE par les équipes enseignantes.

Pour faciliter le recensement des projets et leur cohérence, les Cmr ont conçu un recueil de projets visant à apporter un cadre commun et des objectifs sur la base des thématiques et activités récurrentes d'éducation musicale. Les musiciens et professeurs restant libres dans leur co-construction.

Le catalogue a été expérimenté avec réussite sur deux territoires. Il se compose de 9 projets différents déclinés par cycle.

En 2024, les Cmr ont été associés au lancement de 6 campagnes ADAGE en faveur du recensement et de la validation des projets menés en co-intervention, permettant de valoriser plus de 240 projets sur 6 territoires.

En qualité de partenaire de l'Education nationale, les Cmr vont poursuivre leurs missions d'accompagnement des établissements scolaires en lien avec les conseillers pédagogiques et les inspections pour nourrir et documenter les parcours des élèves par l'inscription des projets musicaux sur la plateforme.

- Nouveau projet national : impulse !

La création musicale au cœur de
l'éducation artistique et culturelle

Concept novateur, **impulse !** vise à resserrer les liens entre les établissements scolaires, les structures culturelles de proximité, les collectivités partenaires et les familles par l'intermédiaire des musiciens intervenants.



Durant l'Assemblée générale du 12 juin 2021, les administrateurs bénévoles ont décidé à l'unanimité d'affecter une dotation conséquente pour engager un projet national triennal fédérateur. Le projet **impulse !** sera donc expérimenté durant trois saisons scolaires de 2022 à 2025.

impulse ! invite les élèves du CE2 au CM2 à prendre part à un projet de création artistique en devenant auteurs-compositeurs !

Accompagnés par un musicien intervenant Cmr, ils travaillent durant un an lors d'ateliers musicaux hebdomadaires autour de l'univers d'un artiste programmé dans un lieu de diffusion partenaire.

Il en résulte une création propre à chaque groupe d'enfants, mais également une création musicale collaborative inter-établissements scolaires.



impulse ! en quelques chiffres :

- 1 dispositif expérimenté sur 3 saisons scolaires, de 2022 à 2025,
- plus de 250 établissements scolaires ciblés,
- soit environ 4 000 enfants de 8 à 11 ans,
- sur 12 départements,
- impliquant également les familles,
- pour plus de 25 déclinaisons d'impulse !



Les objectifs d'impulse !

- Tisser des partenariats durables avec des structures locales de diffusion (salles de spectacles, festivals) pour monter un projet unique avec l'un de leurs artistes programmés
- Construire un parcours favorisant la création artistique des élèves dans le cadre d'un projet pédagogique co-construit par le professeur des écoles et le musicien intervenant Cmr
- Offrir aux élèves la possibilité de fréquenter les lieux culturels de leur territoire, de se confronter aux œuvres qui y sont présentées et de côtoyer des artistes
- Mettre en lumière le métier de musicien intervenant et sa richesse éducative pour les enfants en l'articulant de façon pertinente et complémentaire avec le rôle de l'artiste



Organisation interne

- 1 COPIL hebdomadaire en charge de la coordination du projet
- 1 Bureau fédéral mensuel de suivi
- Des réunions avec les équipes d'encadrement mais aussi avec les musiciens de chaque territoire

Un parcours d'éducation artistique et culturelle autour de la création musicale dans une dimension inter-établissement et multi-partenariale en direction des élèves du CE2 au CM2

>> lescmr.fr/nos-actions/impulse

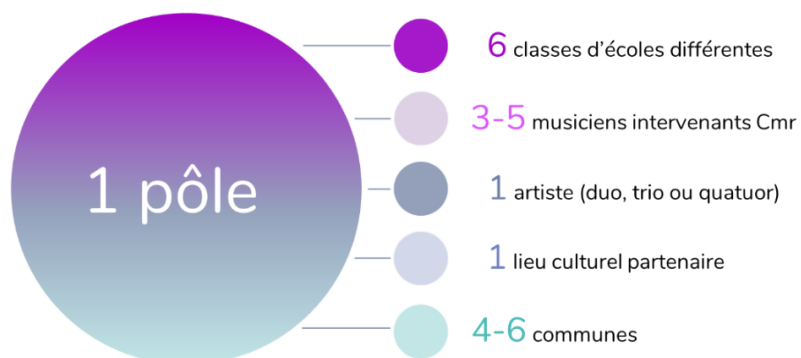
Inspirés par l'univers d'un artiste programmé dans une structure culturelle de proximité partenaire (salle de spectacles / festival), les élèves participants réalisent une création musicale qu'ils composent, accompagnés par leur musicien intervenant et leur professeur des écoles, au rythme d'ateliers musicaux hebdomadaires, durant une année scolaire.

Cette année particulière va être ponctuée de différents temps : un mini-concert des artistes associés à l'école (auquel d'autres classes de l'établissement peuvent être associées), pour lancer le projet; deux autres visites en classe pour soutenir la démarche de création et débiter les répétitions en vue de la production d'un concert en fin de projet, au sein de la structure culturelle partenaire. Les créations des élèves sont accompagnées sur scène par les artistes dans des conditions professionnelles.

Ce projet articule de façon complémentaire le rôle du musicien intervenant et celui de l'artiste au bénéfice d'une expérience unique pour les élèves. Il réunit en moyenne 6 classes issues de plusieurs communes.

Une pluralité d'approches musicales

Chaque année, une dizaine d'artistes sont associés : musique classique, urbaine, traditionnelle, jazz... c'est la possibilité d'une large palette musicale construite sur la base d'un format identique.



Les étapes de construction des pôles



Cartographie du projet

2022-2023 6 pôles - 814 élèves participants – 34 classes

2023-2024 8 pôles – 905 élèves participants – 39 classes

2024-2025 5 pôles – 500 élèves participants – 24 classes



Les Musicales
de Redon

impulse autour de Ogma
avec Les Musicales de Redon
Morbihan (56)
127 élèves



File 7

impulse autour de Siân Pottok
avec File 7
Seine-et-Marne (77)
147 élèves



La Grange à musique

impulse autour de Bali Dou
avec la Grange à musique
Oise (60)
136 élèves



SMAC 07

impulse autour de La Meute
avec la SMAC 07
Drôme (26) - Ardèche (07)
141 élèves



LE PETIT FAUCHEUX

impulse autour de Mysterium
avec Le Petit fauchoux
Indre-et-Loire (37)
148 élèves



L'EMPREINTE

impulse autour de Aguelenna
avec L'Empreinte
Seine-et-Marne (77)
118 élèves



La Cordo

impulse autour de Ah ! Les voyages
avec La Cordo
Drôme (26) - Ardèche (07)
103 élèves



LE TEMPS MACHINE

impulse autour de Leni
avec Le Temps Machine
Indre-et-Loire (37)
92 élèves



L'EMPREINTE

impulse autour de
Toan'co avec L'Empreinte
Seine-et-Marne (77)
100 élèves



LE TRAIN THÉÂTRE

impulse autour de Des Fourmis dans les
Mains avec Le Train Théâtre
Drôme (26) - Ardèche (07)
125 élèves



L'ASTROLABE

impulse autour de Selon les Humains
avec L'Astrolabe
Loiret (45)
104 élèves



LE TRAIN THÉÂTRE

impulse autour de Manu Galure
avec Le Train Théâtre
Drôme (26)
121 élèves



L'ASTROLABE

impulse autour de Grife
avec L'Astrolabe
Loiret (45)
64 élèves



Le Théâtre des Minuits

impulse autour de Cybèle Castoriadis
avec Le Théâtre des Minuits
Loiret (45)
127 élèves



le fil

impulse autour de Fils Cara
avec Le Fil
Loire (42)
150 élèves



JAZZ à VIENNE

impulse autour de Super 4x4
avec Jazz à Vienne
Loire (42)
150 élèves



La Grange à musique

impulse autour de Agnès avec
La Grange à Musique
Oise (60)
100 élèves



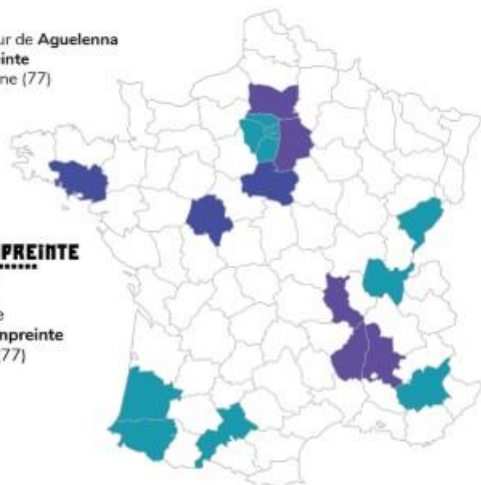
File 7

impulse autour de Josia avec
File 7
Seine-et-Marne (77)
150 élèves



JAZZ à VIENNE

impulse autour de Foehn avec
Jazz à Vienne
Loire (42)
100 élèves



Présentation des 5 projets impulse ! de la saison scolaire 2024/2025



Partenariat LA GRANGE À MUSIQUE– Creil, Indre-et-Oise (60) : autour de l'artiste Agnès. 5 classes participantes des écoles de Rantigny et Creil (125 élèves)

- 2 musiciens intervenants Cmr
- Date de restitution du projet : **mardi 13 mai 2025 à 15h30**. Concert de l'artiste, des élèves et musiciens intervenants. Restitution dédiée au projet avec la participation des familles et institutionnels.

Consulter la première lettre d'information sur le projet partagée avec les familles, élus

<https://189673.seu2.cleverreach.com/m/15642628>



Partenariat FILE 7 – Magny-le-Hongre, Seine-et-Marne (77) : autour de l'artiste Josia. 6 classes participantes des écoles de Esbly, Villeneuve-le-comte, Chauconin-Neufmontiers, St-Germain-sur-Morin (2), Brou-sur-Chantereine (150 élèves)

- 4 musiciens intervenants Cmr
- Date de restitution : **mardi 17 juin 2025 à 19h15**. Concert des artistes, des élèves et musiciens intervenants. Restitution dédiée au projet avec la participation des familles et institutionnels.

Consulter les lettres d'information du projet partagées avec les familles, élus... :

<https://189673.seu2.cleverreach.com/m/15774675>



Partenariat JAZZ À VIENNE– Vienne (38) : autour du projet du groupe Foehn. 4 classes participantes des écoles de Condrieu et d'Ampuis. (100 élèves).

- 2 musiciennes intervenantes Cmr
- Dates de restitution : **vendredi 27 juin 2025 à 12h30**.

Concert des artistes, des élèves et musiciens intervenants. Restitution dédiée au projet avec la participation des familles et institutionnels.

Consulter les lettres d'information du projet partagées avec les familles, élus... :

<https://189673.seu2.cleverreach.com/m/15642511>

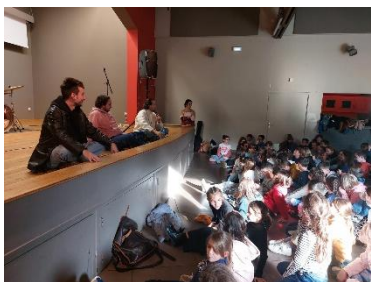


Partenariat L'EMPREINTE — Savigny, Seine-et-Marne (77) : autour de l'artiste Toan'co : 4 classes participantes des écoles de Saint-Pierre-Lès-Nemours, Moret-Loing-et-Orvanne et Ury. (100 élèves)

- 2 musiciennes intervenantes Cmr.
- Date de restitution : **jeudi 22 mai 2025 à 19h.** Concert des artistes, des élèves et musiciens intervenants. Restitution dédiée au projet avec la participation des familles et institutionnels.

Consulter les lettres d'information du projet partagées avec les familles, élus... :

<https://189673.seu2.cleverreach.com/m/15642103>



Partenariat LE FIL — Saint-Etienne, Loire (42) :

autour de Fils Cara : 6 classes participantes des écoles de Roisey, St Joseph, Chavanay, Maclas, Cellieu et Pelussin (150 élèves)

- 4 musiciens intervenants Cmr.
- Date de restitution : **mardi 3 juin 2025 à 18h30.** Concert des artistes, des élèves et musiciens intervenants. Restitution dédiée au projet avec la participation des familles et institutionnels.

Consulter les lettres d'information du projet partagées avec les familles, élus... :

<https://189673.seu2.cleverreach.com/m/15642686>

Constats

- Pour construire les projets **impulse !**, l'engagement d'un partenaire culturel de proximité (dans un rayon de 45min maximum des écoles) ayant une mission d'accompagnement artistique, de soutien à l'émergence et à la diffusion de la scène locale et d'actions culturelles nous semble le plus pertinent.
- Il n'est parfois pas aisé de trouver ces partenaires tant certaines écoles sont isolées. Pour autant, elles nous paraissent d'autant plus prioritaires.
- Les structures culturelles telles que les SMAC et certains grands festivals (comme *Jazz à Vienne* ou *Les musicales de Redon*) ont immédiatement été sensibles au projet **impulse !** et réitèrent leur engagement dans la poursuite de nouveaux projets : Ils voient l'intérêt de soutenir des groupes locaux dans des projets d'actions culturelles avec des scolaires qu'ils n'ont pas le temps de porter; la coordination de l'action facilitée par l'équipe projet Cmr qui assure le lien avec les musiciens, les artistes, les établissements scolaires, les structures culturelles, le rayonnement sur des territoires plus larges que ceux des structures culturelles, le lien aux familles.
- L'articulation artiste-musiciens intervenants semble être très pertinente pour favoriser la création des élèves de moins de 11 ans, les artistes nous précisant ne pas avoir nécessairement les compétences pédagogiques requises ni le temps pour intervenir régulièrement en classe. Les artistes engagés dans le projet se sont tous très investis au côté des musiciens.
Les rencontres de septembre entre musiciens intervenants et artistes ont immédiatement donné lieu à de nombreuses propositions favorables à l'émergence de projets artistiques novateurs et de grande qualité pour les élèves.
- Des écoles et des conseillers pédagogiques nous ont sollicités pour connaître la faisabilité de construire des projets **impulse !** sur de nouveaux territoires.
- Les Conseils départementaux rencontrés, mais aussi un Conseil régional, ont été sensibles à ce projet compte tenu de ses nombreux objectifs. Nous allons construire des demandes de financement pour soutenir les coûts de réalisation par pôles (hors frais de fonctionnements nationaux, non éligibles sur les territoires).

Perspectives

Notre ambition, après avoir mené le projet sur cette première année de mise en œuvre, est d'apporter tous les correctifs et axes d'amélioration nécessaires pour les deux années suivantes. Nous nous inscrivons dans un processus d'évaluation continue et de réflexion qui pourront nous permettre, à l'issue des 3 années d'expérimentation, de tester et perfectionner le projet *impulse !* sous sa forme la plus aboutie. Nous visons avec *impulse !* à créer un dispositif d'éducation artistique et culturelle pérenne porté par les Cmr et pouvant être essaimé sur tous les territoires.

Pour cela, nous évaluons et formalisons :

- la pertinence pédagogique,
- la modélisation d'un format adéquat,
- la possibilité de tisser des relations pérennes avec les lieux culturels sur le volet de l'action culturelle,
- la définition d'un modèle économique viable en définissant l'ensemble des charges mais également l'ensemble des financements possibles,
- le temps administratif et de coordination,
- la communication,
- la demande et les besoins pour ce type de projet,
- l'environnement et le secteur des projets EAC,
- les spécificités du travail avec des intermittents (administratives, organisationnelles, financières...),
- la valorisation des musiciens intervenants et leur capacité à mener des projets de création.

CONSTRUCTION DES PROJETS IMPULSE ! POUR LA SAISON SCOLAIRE 2025/2026

En décembre 2024, 5 partenaires culturels ont confirmé leur volonté de s'engager à nos côtés pour mener *impulse !* sur la saison scolaire 2025-2026. Un an de préparation pour chaque projet est nécessaire avant sa mise en œuvre : un travail de conception commencé dès septembre 2024 pour un début de mise en œuvre en septembre 2025.

Partenaires culturels ayant répondu favorablement à nos sollicitations pour la construction des projets 2025 /2026 :

- Le Train Théâtre (26)
- L'Astrolabe (45)
- Le Temps Machine (37)
- Les Musicales de Redon (56)
- L'Envolée (77)

• Blog notes - Scolaire

Contexte

Les Blog notes Cmr sont des ressources pédagogiques clef-en-main, gratuites et dédiées à l'éducation musicale des enfants.

En trois ans, Blog notes est devenu **un outil de référence** pour les professeurs des écoles et les parents d'élèves avec plus de **570 000 consultations** et une liste de **plus de 2 500 inscrits** dont **80% d'enseignants**.

Près de 95 Blog notes ont été conçus et diffusés en 4 ans.

Dans ces supports, les utilisateurs peuvent découvrir :

- la présentation ludique d'un répertoire,
- des exercices d'écoute musicale, de travail vocal et corporel,
- des activités à reproduire au moyen de tutoriels filmés ou audio,
- des activités manuelles,
- des références permettant d'approfondir la découverte du thème.

Ce matériel pédagogique est pensé comme un support clef-en-main accessible en ligne. Il est adapté à une diffusion en classe, comme support pédagogique pour les enseignants.

Pour permettre à tous les enfants de 3 à 11 ans d'y recourir, une série de Blog notes est déclinée en 3 niveaux : pour les élèves de cycle 1 (PS, MS, GS), cycle 2 (CP, CE1, CE2) et cycle 3 (CM1, CM2, 6e).

>> lescmr.fr/nos-actions/blog-notes

Déroulé d'un Blog notes



Développement

De janvier à juin 2024, plusieurs équipes de rédacteurs ont produit 3 nouvelles séries de *Blog notes* déclinées en 3 niveaux, ainsi que 3 séries rééditées soit 18 *Blog notes* au total. Les cycles de production étaient répartis sur un mois, avec une conférence de rédaction, suivie d'un travail de rédaction, de relecture, de tournage et montage de tutoriels vidéo, de l'enregistrement et mixage des voix-off, avant la diffusion finale.

Blog notes utilise la plateforme Canva pour constituer chaque fiche. Elle permet de créer des supports dynamiques en ligne avec texte, audio, vidéo, image, utilisables sur n'importe quelle interface numérique et sans téléchargement (ordinateur, tablette, smartphone).

Thématiques 2024

Le sport		
Pause sportive	3, 2, 1...partez !	Relève le défi !
En route vers les JO		
Gym tonic !	À vos marques, prêts, synchro	Il va y avoir du sport !
L'Amérique du Sud		
En route pour la Cordillères des Andes	Direction l'Uruguay !	Destination Brésil !
Réédité		
Ça patouille au potager	C'est quoi ton style ?	Ça va swinguer !
Réédité		
Hissez-Haut	Gouttes d'eau	Bol d'air
Réédité		
L'art tisse tes liens	Far West	R.E.S.P.E.C.T

Organisation interne

1 COPIL de coordination hebdomadaire
1 Comité de rédaction mensuel
10 musiciens intervenants contributeurs

Communication et audience

Grâce à ce dispositif, ce sont environ **250 000 élèves du 1^{er} degré en France** qui ont eu accès à ces propositions pédagogiques musicales numériques, complémentaires ou non aux interventions régulières avec un musicien intervenant.

570 000 consultations

des *Blog notes* en ligne depuis leur création en 2020

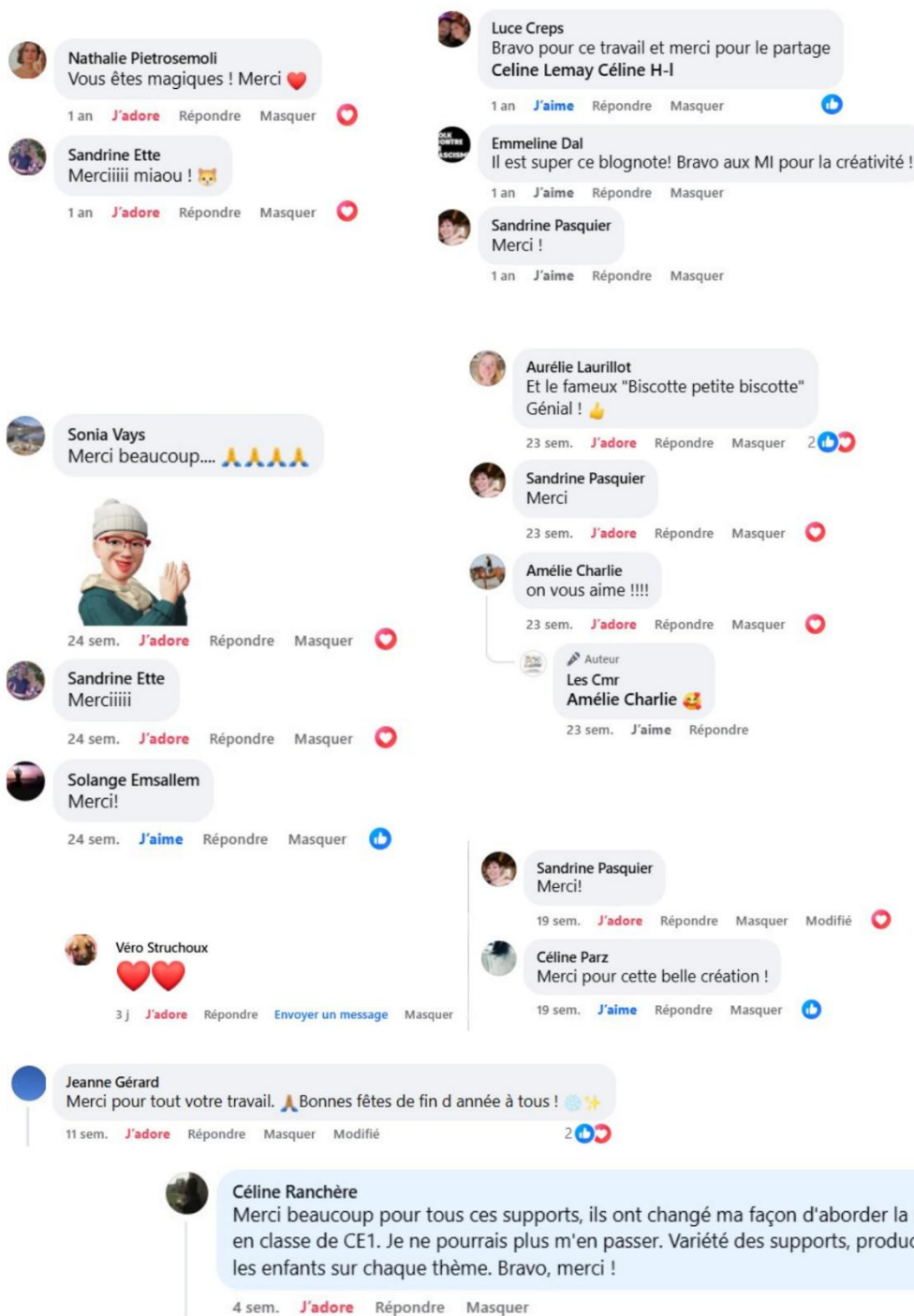
2 562 inscriptions anonymes

à la newsletter (6 newsletters par an, inscriptions via le site internet des **Cmr**, les réseaux sociaux et le partage anonyme), dont 640 inscriptions d'adresses *@ac-academie.fr*
nombre d'inscriptions au 30/04/2025

Accessibles depuis une page dédiée sur le site internet de la Fédération, et depuis tous les réseaux sociaux des Cmr, les **Blog notes** génèrent du trafic sur le site de la Fédération.



Quelques commentaires sur les réseaux sociaux



Bonjour,

Je tiens à vous remercier pour ces superbes supports, une nouvelle fois je gagne du temps, j'apprends et je fais plaisir aux élèves (car vos ppt sont complets, grâce aux images, sons et à la mise en pratique).

Cordialement,

—
Gilliane DUPRE
PE Titulaire Remplaçante

L'INTERVENTION DANS LES NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

En 2024, les interventions sur le temps périscolaire représentent 666 heures cumulées.

- Nombre d'heures hebdomadaires dispensées par la Fédération et le réseau **Cmr** sur le temps périscolaire

	Fédération nationale des Cmr		Les autres structures du réseau Cmr		La totalité du réseau Cmr		Évolution N-1
	Nb h/sem.	Part dans l'activité	Nb h/sem.	Part dans l'activité	Nb h/sem.	Part dans l'activité	
Nouvelles activités périscolaires	17	0,8%	1,1	0,6%	18,50	1%	-34%

- Le Plan mercredi

Le Plan mercredi vise à améliorer les loisirs et proposer des activités périscolaires aux enfants le mercredi dans les centres de loisirs. Un label qui valorise les ALSH inscrits dans ce dispositif et leur permet de bénéficier d'un soutien financier bonifié.

Les Cmr s'inscrivent dans le Plan mercredi et proposent des projets artistiques dont la qualité éducative est reconnue.

- Partenariat SDJES Indre-et-Loire

En 2024, le partenariat avec les Services départementaux de la jeunesse d'Indre-et-Loire a été reconduit pour une durée de 3 ans autour d'un programme d'actions d'expérimentation en faveur de projets musicaux dans les accueils de loisirs du département. L'objectif étant d'identifier les besoins des animateurs afin de leur apporter des ressources pour favoriser la pratique musicale sur les temps périscolaires.

FAVORISER L'ÉVEIL ARTISTIQUE ET CULTUREL

DES JEUNES ENFANTS

542

heures
annuelles

Dès sa naissance, l'être humain s'éveille au monde, et, dans toutes les cultures, la musique y participe. **Les Cmr** ont investi le champ de la petite enfance en proposant nombre d'activités au sein de structures dédiées.

A travers leurs actions, **les Cmr** favorisent l'éveil musical du tout-petit, en travaillant sur le plan sensoriel, affectif et psychomoteur de l'enfant, mais aussi en accompagnant dans cette démarche les professionnels et les familles.

En 2024, la Fédération nationale des Cmr est intervenue 542 heures auprès des publics de la petite enfance, en comptant l'action du réseau dans ce secteur.



- Nombre d'heures hebdomadaires dispensées par la Fédération et le réseau **Cmr** en petite enfance

	Fédération nationale des Cmr		Les autres structures du réseau Cmr		La totalité du réseau Cmr		Évolution N-1
	Nb h/sem.	Part dans l'activité	Nb h/sem.	Part dans l'activité	Nb h/sem.	Part dans l'activité	
Petite enfance	13	0,6%	2,1	1,2%	15	1%	-44%

Les musiciens **Cmr** interviennent dans les établissements d'accueil du jeune enfant tout au long de l'année, mais aussi de façon plus ponctuelle, en proposant des ateliers musicaux alternant berceuses pour faciliter l'endormissement ou le réveil lors de la sieste, l'exploration du monde sonore et des chants parents-enfants. Des actions ont spécifiquement été développées à destination des tout-petits, telles que le « parcours sonore », offrant

une promenade à la découverte de corps sonores divers ou le « Lire en résonance », déployé également dans les bibliothèques et qui associe lecture d'albums et musique. Toutes ces propositions sont des temps privilégiés d'écoute et de partage entre adultes et tout-petits, une « bulle musicale » laissant tout l'espace à l'imaginaire de chacun en faisant le lien entre monde intérieur et environnement sonore.

PRATIQUER LA MUSIQUE

À TOUT ÂGE DE LA VIE

19 040 heures
annuelles
dans les CAEM

Afin de favoriser le développement d'activités musicales pour tous, **les Cmr** ont créé les Carrefours d'Animation et d'Expression Musicales, en complémentarité de la musique à l'école et des structures d'enseignement existantes.

Les CAEM permettent d'élargir l'offre d'éducation et des pratiques musicales en prenant en compte les disparités territoriales, en apportant des solutions de proximité complémentaire. Les enfants, adolescents et adultes ont ainsi la possibilité de perfectionner leur pratique musicale, d'aborder collectivement des styles et des genres musicaux diversifiés, de s'impliquer dans la vie culturelle locale.

Les 11 CAEM, répartis sur le territoire national, dispensent 19 040 heures annuelles d'enseignement spécialisé de la musique et d'accompagnement des pratiques amateurs. Une partie de ces structures est gérée par des associations adhérentes au réseau **Cmr** (au nombre de 5) ou en partenariat direct entre la Fédération nationale des **Cmr** et des collectivités territoriales (c'est le cas pour 6 d'entre elles).

- Nombre d'heures hebdomadaires dispensées par la Fédération et le réseau **Cmr** dans les CAEM

	Fédération nationale des Cmr		Les autres structures du réseau Cmr		La totalité du réseau Cmr		Évolution N-1
	Nb h/sem.	Part dans l'activité	Nb h/sem.	Part dans l'activité	Nb h/sem.	Part dans l'activité	
CAEM	367	17,8%	162	94,3%	529	24%	-3,8%

- Le Plan CAEM

Visant à la fois à soutenir l'accompagnement pédagogique et administratif du CAEM, le Plan CAEM permet d'accompagner 3 à 4 structures pilotes par période triennale. En 2024, l'accompagnement des CAEM de Villers-Saint-Paul (60), de Cruas (07) et de Prévessin-Moëns (01) s'est poursuivi. Ces derniers poursuivent leur projet pédagogique avec le passage de tous les cours d'instruments en collectif et la création d'ateliers inter-instruments en lieu et place de la formation musicale. Ils ont également rénové leurs propositions musicales pour toucher plus d'adolescents avec des ateliers de musiques actuelles.

Dans le cadre de ce plan, **les Cmr** ont nommé des référents pédagogiques en charge de la coordination des professeurs et de la définition du projet de la structure. Cette mission est confiée à un professeur responsable d'ateliers inter-instruments. Ces référents bénéficient d'un accompagnement individuel par le référent national. Ils contribuent à renforcer le pôle national de réflexion sur les pratiques en amateur et la pédagogie de groupe. Les projets pédagogiques des structures ont été formalisés.

DES SÉJOURS VACANCES

AUTOUR DE LA MUSIQUE

26 153 journées d'accueil

- Musiflore

En Drôme Provençale, au cœur des champs de lavande, le centre Musiflore s'étend sur un domaine de 48 hectares et a une capacité d'accueil de 130 personnes.

Fort de 5 salles de classe, d'un auditorium, d'un instrumentarium de plus de 100 instruments, d'une grande salle dédiée à la danse et aux arts du cirque, d'une fermette du 19ème siècle, d'un parcours d'orientation et d'un jardin pédagogique, Musiflore accueille enfants et adultes entre sapins et oliviers, à flanc de montagne.

Cette année encore, le centre Musiflore a été la 1ère destination des classes de découvertes puisque à lui seul, il représente 40% des élèves accueillis en Drôme. Une belle augmentation par rapport à l'année dernière.

En 2024, l'activité globale a une nouvelle fois eu une hausse par rapport à 2023 sur les classes de découverte, mais en baisse sur les séjours de vacances qui est une généralité dans le secteur. Néanmoins sur l'année, ça fait une progression d'environ 4% de remplissage supplémentaire.

Le centre Musiflore reste une valeur sûre dans l'accueil des classes de découvertes et les perspectives 2025 sont particulièrement réjouissantes puisqu'elles dépasseront encore celles de l'année 2024 en termes de remplissage en classes de découverte.

	Classes découvertes	Séjours de vacances	Autres	Total
Musiflore	12 845	3 953	2 383	19 181
Évolution N-1	9,2%	-3,5%	-8,6%	3,9%

• La Fontaine de l'Ours

Le Centre Musique et Découverte, géré par l'association « La Fontaine de l'Ours », est implanté à Auzet dans les Alpes-de-Haute-Provence. Sa capacité d'accueil s'élève à 105 personnes réparties dans 23 chambres ainsi que deux gîtes indépendants, l'un pouvant loger 15 personnes et l'autre 10. Ses installations comprennent trois salles de classe, une salle de musique spacieuse de 170m² dotée d'un instrumentarium comptant 70 instruments originaux, une yourte sensorielle de 40m² offrant un parcours, une bibliothèque et un salon d'observation des oiseaux.

Reconnu pour son accessibilité avec les labels "Tourisme et handicap" et "Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale", le centre a également obtenu le label « Clef Verte » pour la 2^{ème} année consécutive pour son engagement en faveur du tourisme durable.

En 2024, l'association a bénéficié d'un accompagnement de la Ligue de l'Enseignement dans la cadre d'un DLA (Dispositif Local d'Accompagnement). Des réflexions et un plan d'action ont été engagés dans les domaines de la communication, de l'organisation du travail et de la justesse des tarifs proposés.

L'année 2024 a été marquée par une fréquentation correcte du centre, avec de nombreux séjours scolaires en hiver et au printemps, tandis que l'été et l'automne ont été en très forte baisse, les enseignants privilégiant les séjours de courte durée avec de petits effectifs. Les mois de novembre et décembre ont été consacrés aux travaux de peinture et à la réfection de tous les balcons avec très peu de fréquentation.

Malgré cette baisse, le bilan financier est presque à l'équilibre (-4000€) grâce aux efforts sur l'adéquation des tarifs et la limitation des charges (diminution du nombre de salariés permanents et recours à des prestataires locaux en période de forte activité).

La Fontaine de l'Ours demeure principalement un lieu d'accueil pour les séjours scolaires et universitaires, incluant l'accueil de publics en situation de handicap. Le nombre de séjours pour adultes est en diminution. Un gros effort est entrepris sur la communication et l'organisation de séjours d'enfants pendant les vacances.

	Classes découvertes	Séjours de vacances	Autres	Total
La Fontaine de l'Ours	5 238	790	944	6 972
Évolution N-1	-11,9%	-48,3%	-18,9%	-19,3%

TRAVAILLER AU SEIN DES Cmr

AU SERVICE D'UN PROJET COMMUN

La Fédération nationale des Cmr relève de la Convention collective ECLAT (métiers de l'Education, de la Culture, des Loisirs et de l'Animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des Territoires).

En 2024, Les Cmr ont salarié 276 personnes, représentant **113 équivalents temps plein (ETP)**, contre 115 en 2023, soit une baisse modérée de -1,8 %. Cette relative stabilité illustre la solidité d'un modèle d'emploi, ancré dans la durée.

	2024	%	2023	Evol. 2024/2023
Salariés en équivalent temps plein (ETP)	113	100%	115	-1,8%
Genre				
Femmes	71	63%	70	1,1%
Hommes	42	37%	45	-6,5%
Contrat de travail				
CDD	9	8%	7	25,3%
CDI	104	92%	108	-3,6%
Statut				
Animateurs Technicien	9,75	9%	9,39	3,9%
Professeurs	73,71	65%	76,70	-3,9%
Ouvriers / Employés	10,74	10%	9,87	8,8%
Techniciens / Agents de Maîtrise	10,44	9%	10,22	2,1%
Cadres	8,28	7%	8,85	-6,4%
Age				
24 ans et moins	3,66	3%	2,85	28,2%
De 25 à 34 ans	28,86	26%	28,92	-0,2%
De 35 à 49 ans	38,61	34%	41,85	-7,7%
De 50 à 59 ans	29,80	26%	31,03	-3,9%
60 ans et plus	11,99	11%	10,38	15,5%
Age moyen	44 ans et 4 mois		44 ans et 7 mois	
Ancienneté				
Moins de 5 ans	48,19	43%	48,58	-0,8%
De 5 à 9 ans	21,20	19%	22,06	-3,9%
De 10 à 19 ans	14,70	13%	14,57	0,9%
De 20 à 29 ans	13,38	12%	14,64	-8,6%
De 30 à 39 ans	13,70	12%	14,17	-3,3%
Plus de 39 ans	1,74	2%	1,00	73,9%
Ancienneté moyenne	11 ans et 10 mois		11 ans et 5 mois	

- Une équipe largement féminisée, à l'image du secteur

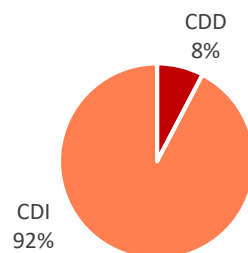
Les femmes représentent **63 % de l'effectif**, une répartition à mettre en perspective avec les données nationales du ministère de l'Éducation nationale. Selon le panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024, 85,56 % des enseignants du premier degré en France sont des femmes.

La structure par âge des Cmr montre également une **part importante de salariés expérimentés** : avec un âge moyen de 44 ans et 4 mois, près de 37 % des collaborateurs ont 50 ans ou plus, traduisant une forte stabilité. À l'inverse, les moins de 25 ans restent très peu représentés (3 %), signalant une probable **difficulté d'accès au métier pour les jeunes**.

- Une majorité de contrats durables

La part des **CDI reste prépondérante (92 %)**, confirmant l'ancrage de notre politique de stabilisation de l'emploi. Le recours à l'emploi en CDD reste marginal et ponctuel, essentiellement lié aux remplacements ou besoins spécifiques.

Répartition par nature de contrat de travail

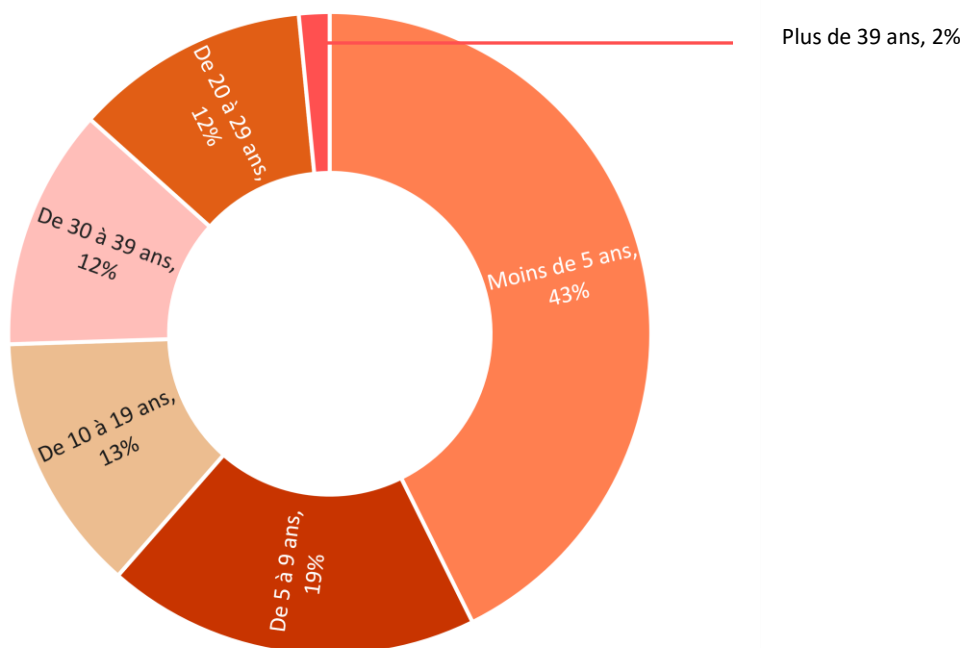


- Un équilibre entre expérience et renouvellement

L'ancienneté moyenne des salariés atteint **11 ans et 10 mois**, en légère hausse par rapport à 2023. Un salarié sur quatre a plus de 20 ans d'ancienneté, et **15 % des effectifs ont plus de 30 ans de présence**, témoignant une forte fidélisation des salariés et un attachement durable à la Fédération nationale des Cmr.

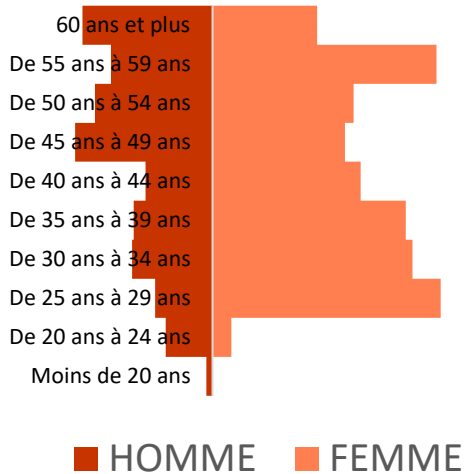
Parallèlement, **43 % de l'emploi salarié est porté par des salariés présents depuis moins de 5 ans**, ce qui traduit une capacité de renouvellement continue.

Ancienneté



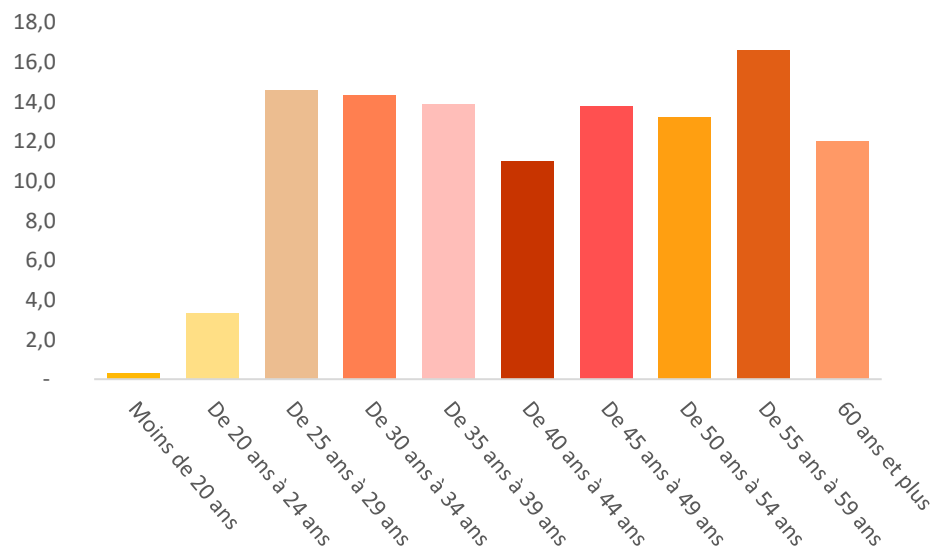
- Une pyramide des âges équilibrée

Pyramide 2024



L'analyse des pyramides des âges confirme la **forte féminisation** des effectifs : les femmes représentent la majorité des salariés, tout particulièrement les tranches d'âge de 25 à 45 ans. La structure par âge reste harmonieuse, ce qui s'est traduit en 2024 par un indicateur de 99/100 pour l'indice d'égalité professionnelle.

On note une présence notable de salariés de **55 ans et plus (27 %)**, soulignant la nécessité d'anticiper les **départs à la retraite** dans les prochaines années. À l'inverse, la part des moins de 25 ans progresse (+28 %), mais reste encore modeste (3,7 %), interrogeant sur l'attractivité du secteur auprès des jeunes.



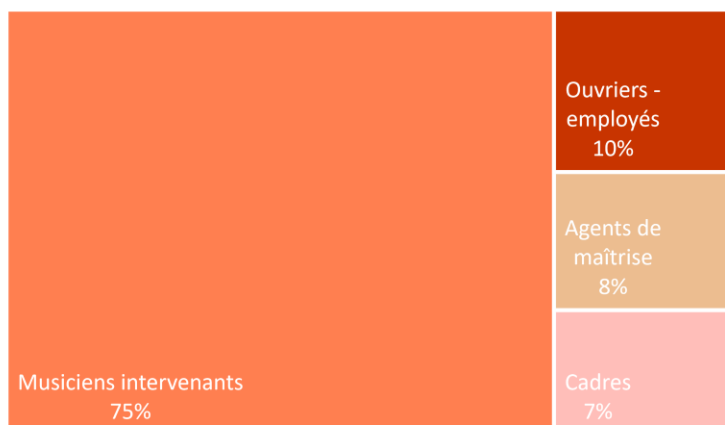
168

musiciens au plus près des territoires

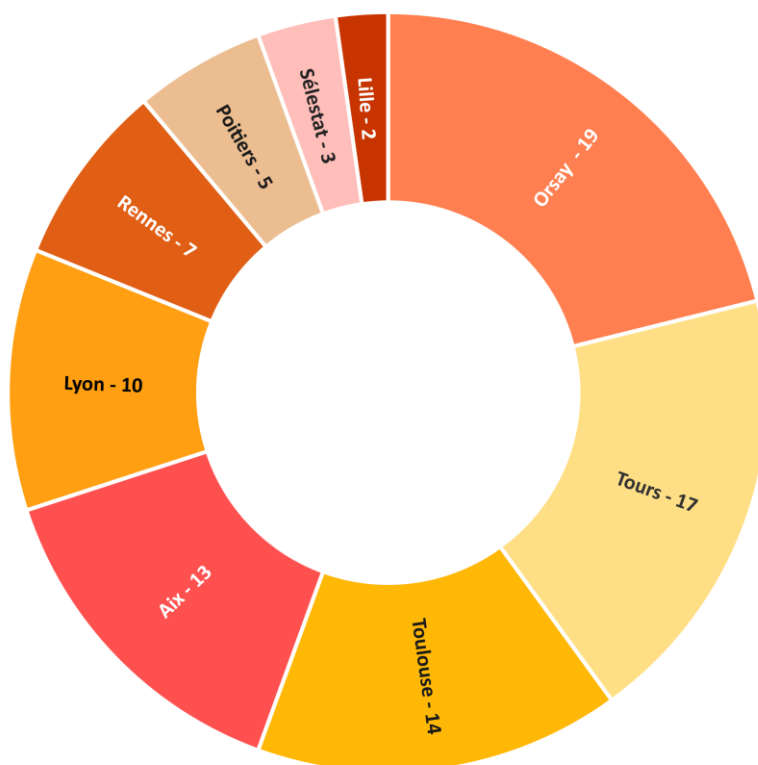
Les Cmr représentent le **plus important employeur associatif de musiciens intervenants** en France. Ces derniers forment la majorité des équipes en personnes physiques avec plus de **84% des effectifs de l'association au 31 décembre 2024**.

En termes d'activité, les musiciens Cmr représentent 85 équivalents temps plein (ETP), en baisse de 1,18% par rapport à 2023, et l'ensemble des salariés totalise 113 ETP.

Représentation des salariés en ETP



- Une majorité de Musiciens intervenants titulaires du DUMI



Les salariés Cmr titulaires du DUMI sont issus de différents CFMI de façon hétérogène

Parmi les salariés Cmr titulaires du DUMI, nous retrouvons une forte féminisation des effectifs, avec des pointes notables issues de Toulouse (93 %), Tours (82 %) et Poitiers (80 %). À l'inverse, Rennes présente un profil plus atypique, avec une majorité masculine (57 %), tout comme Aix où la parité est quasi atteinte (54 % femmes / 46 % hommes).

	Nombre de salariés issus du CFMI	Age moyen	Ancienneté moyenne	Femmes	Hommes	Tps de travail hebdo moyen	Taux d'activité moyen
Orsay	19	48	16	68%	32%	11	47%
Tours	17	37	8	82%	18%	15	64%
Toulouse	14	42	14	93%	7%	20	83%
Aix	13	44	11	54%	46%	13	53%
Lyon	10	43	12	80%	20%	18	75%
Rennes	7	39	14	43%	57%	9	39%
Poitiers	5	35	4	80%	20%	21	87%
Lille	2	32	3	50%	50%	21	88%
Sélestat	3	42	8	67%	33%	12	50%

Les salariés issus des CFMI d'Orsay (16 ans), Toulouse (14 ans) et Rennes (14 ans) se distinguent par une ancienneté moyenne élevée, signe d'une fidélisation forte des équipes et d'une collaboration de longue date avec ces Universités. À l'opposé, on enregistre des profils plus jeunes en termes d'ancienneté provenant des CFMI de Poitiers (4 ans), Lille (3 ans) ou Tours (8 ans).

Le temps de travail hebdomadaire moyen varie sensiblement : de 9h à Rennes à 21h à Poitiers et Lille. Ces disparités reflètent les types de contrats et la densité d'activité proposée. Le CFMI d'Orsay, bien qu'ayant un effectif élevé, présente un taux d'activité moyen limité (47 %), traduisant un territoire plus enclin au multi-salariat.

Le taux d'activité moyen s'échelonne entre 39 % à Rennes et 88 % à Lille, avec une tendance générale autour de 50 à 75 %. Les taux les plus élevés sont observés auprès des salariés issus des CFMI de Poitiers, Lille ou Toulouse.

L'âge moyen varie de 32 ans à Lille à 48 ans à Orsay, soulignant une hétérogénéité des profils au sein de notre réseau. Les CFMI de Tours (37 ans), Poitiers (35 ans) et Rennes (39 ans) confirment un certain renouvellement des équipes, grâce notamment aux liens plus étroits développés ces dernières années, tandis qu'Orsay combine âge élevé et forte ancienneté, marquant une baisse des recrutements via cette Université.

• Renforcer les liens avec les CFMI : un engagement durable pour l'avenir de la profession

La Fédération nationale des Cmr poursuit son engagement auprès des Centres de Formation de Musiciens Intervenants (CFMI), convaincue de la nécessité de tisser des liens étroits entre formation et insertion professionnelle. En 2024, nos coordinateurs territoriaux sont allés à la rencontre de **près de 80 étudiants dans 7 CFMI**, à l'occasion de présentations organisées autour du cadre d'emploi dans le secteur associatif, et tout particulièrement au sein des Cmr.

Ces interventions permettent aux étudiants d'avoir une vision concrète du métier, de ses réalités de terrain, mais aussi des perspectives d'évolution au sein du réseau Cmr. Elles sont l'occasion de valoriser la richesse des missions des musiciens intervenants, notamment en milieu scolaire et rural, et d'attirer de jeunes talents vers un projet artistique et social porteur de sens.

Ces échanges ont porté leurs fruits : **6 jeunes professionnels ont été recrutés en 2024**, preuve de l'attractivité de notre modèle et de la pertinence de ce dialogue direct entre terrain et formation initiale.

• Un parcours d'accompagnement structuré

Recruter de jeunes diplômés ne suffit pas : encore faut-il les accompagner efficacement dans leurs premiers pas professionnels. C'est pourquoi les Cmr ont initié, depuis plusieurs années, un **parcours d'intégration et d'accompagnement professionnel progressif**, pensé comme un véritable tremplin pour les premières années d'exercice.

Ce parcours s'articule autour de plusieurs volets :

- **deux temps de formation continue en septembre et octobre**, adaptés aux enjeux pédagogiques du métier, à la préparation du projet musical, son séquençage mais également à la structuration et à la didactique des séances,
- **un accompagnement de proximité** par un coordinateur territorial et un musicien référent Cmr expérimenté, permettant l'accès à un **réseau professionnel structuré**, facilitant le partage de pratiques et la montée en compétences,
- **un cadre sécurisé**, respectueux de la convention collective ECLAT, de la législation sociale et des conditions d'emploi stables.

Grâce à cette dynamique, la Fédération réaffirme son rôle de **passeur entre formation et emploi**, tout en consolidant la qualité de ses équipes.

• Parole à une jeune recrutée

Ly-An, musicienne intervenante recrutée en septembre 2024 après sa formation au CFMI de Poitiers

« Lors de ma dernière année de CFMI de Poitiers, j'ai assisté en avril 2024 à une présentation des Cmr sur le métier de musicien intervenant en milieu associatif. C'est là que j'ai découvert un environnement professionnel à la fois structuré, humain et très engagé culturellement.

Après mon diplôme, j'ai été recrutée par la Coordinatrice Cmr du Loiret et j'ai bénéficié d'un accompagnement vraiment rassurant : des réunions régulières avec ma coordinatrice, des formations dès les premières semaines, et une équipe toujours disponible pour répondre à mes questions. Ce soutien m'a permis de prendre confiance dans mes interventions en classe, mais aussi de mieux comprendre les attentes du terrain. »

Je ne me sens pas seule dans mon parcours : je fais partie d'un réseau, et c'est précieux. »

• La formation continue des salariés

Pour favoriser l'innovation pédagogique et musicale dans les établissements scolaires, les **Cmr** mettent en œuvre un programme annuel soutenu de formation continue. En 2024, le plan de développement des compétences a été orienté principalement sur le renforcement des compétences en milieu scolaire et autour du projet *impulse !*.

En 2024, 74 salariés **Cmr** ont pu se former en interne. 9 actions de formation collective ont été organisées dont :

- 2 stages nationaux autour des thématiques :
« Construire et mener un projet d'éducation musicale en temps scolaire »,
- 1 stage sur les « percussions corporelles et chants du monde »,
- 1 stage à destination des équipes d'encadrement sur le management individuel et collectif,
- 5 stages départementaux autour des thématiques *impulse !* avec l'ensemble des artistes participants au projet,
- 1 VAE DUMI a été engagée.

Le budget total engagé en 2024 s'élève à 46 891 euros.



Le Plan de développement des compétences est adopté chaque année par le Conseil d'administration et reçoit l'avis du Comité Social et Economique. Il est construit sur la base des enjeux et besoins prioritaires recueillis auprès des musiciens et en appui des coordinateurs. Le stage « Construire et mener un projet d'éducation musicale en temps scolaire » à destination d'une quinzaine de musiciens intervenants chaque année est un parcours socle du plan, il mobilise près de 33% des crédits de formation.

• La formation continue des bénévoles

Dans le cadre du FDVA Formation (le fonds de développement de la vie associative), les administrateurs ont bénéficié d'une formation autour de la comptabilité et de la communication le 6 novembre 2024.

UNE IMPLANTATION AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

10 associations

Le réseau **Cmr** est constitué de 9 Associations départementales et 6 associations adhérentes. 5 de ces dernières gèrent des Carrefours d'Animation et d'Expression Musicales, et l'une d'entre elle gère un Centre Musique et Découverte.

• La vie statutaire du réseau **Cmr**

Les Cmr déploient des actions artistiques d'intérêt général mises en œuvre par les musiciens intervenants, ambassadeurs et forces vives des **Cmr**. **Les Cmr** sont attentifs à mobiliser l'entière adhésion de leurs salariés, de leurs 126 bénévoles et portent ainsi l'ambition d'une gouvernance participative et démocratique. Ils veillent à proposer des espaces de concertation du réseau, notamment lors de l'Assemblée générale annuelle, ouverte à tous les bénévoles et adhérents.

Au quotidien, les séances mensuelles du Bureau fédéral et trimestrielles du Conseil d'administration permettent aux élus bénévoles, d'assurer la gestion courante et administrative mais aussi le pilotage stratégique à court et moyen terme.

Le Conseil d'administration est composé des élus représentant les associations départementales, des représentants élus, des associations agréées ou adhérentes ainsi que de personnes qualifiées élues, répartis en trois collèges. En 2024, Il s'est réuni 7 fois en séance.

Le Bureau fédéral est composé du président, du trésorier et de la secrétaire ainsi que de l'équipe de direction (CODIR). Il s'est réuni 9 fois en 2024.

L'Assemblée générale ordinaire des **Cmr** s'est tenue le 7 juin 2024 au siège fédéral à Nogent-sur-Marne. Cette Assemblée générale était partiellement électorale. 2 nouveaux administrateurs issus du collège des anciens salariés ont été élus.

• Composition du Conseil d'administration 2024

Composition du Conseil	
Président	M. Jean-Louis DAVICINO
Les Cmr — Drôme Trésorier	M. André-Bernard ORSET-BUISSON
Les Cmr — Landes Secrétaire	Mme Christiane NOVA
Les Cmr — Alpes-de-Haute-Provence	M. Jean-Luc BOUREL
La Fontaine de l'Ours	Mme Chantal VEROUIL
Personne physique collège 1	M. Pascal BOILLE
Personne physique qualifiée	M. Pierre Bosquier
Personne physique collège 1	M. Jeremy Castell
Personne physique collège 1	Mme Marie-Claude Gay

- Quelques projets des associations départementales et CAEM dans les territoires

CAEM – Ecole de musique du pays de Dieulefit (26)

- Les stages et conférences tout au long de l'année au CAEM.

Le CAEM propose de très nombreux stages et cycles de conférence. En 2024, 8 ont été réalisés. La semaine de la pratique collective a donné un élan très favorable avec 3 stages organisés suite à des demandes d'élèves. Les stages réalisés en 2024 : - Son et Mouvement (6 participants) - Konokol (9 participants) - Batucada (9 stagiaires) - La BEF ! (14 participants) - Improvisation vocale (10 participants) - Looper et création vocale (2 sessions - 8 participants) - Klezmer en transmission orale (9 participants) - Conférence « Tension et résolution » (2 dates - 36 participants) - Danse du monde (20 participants tout au long de l'année) - Improvisons ! (22 participants tout au long de l'année).

De très belles propositions tant dans les thématiques que dans les formats qui permettent d'élargir le cercle des participants en réunissant tout autant les mélomanes et amateurs du territoire que les élèves du CAEM.



Les Cmr – Landes (40)

- Le jardin des Sons – un parcours sonore participation en milieu rural.

Le Jardin des sons est un parcours sonore accessible à tous et plus particulièrement aux familles avec enfants de moins de 11 ans. Des activités musicales dissimulées dans un parc public, des instruments cachés, des comptines à écouter et à chanter, le public est invité à jouer, regarder, écouter, chanter et toucher ! En 2024, plus de 700 habitants et visiteurs ont pu prendre part à la réalisation de ce projet puis à la découverte de ce voyage musical de proximité. Une initiative de l'association des Cmr Landes soutenue par la communauté de communes Cœur Haute Lande et le département des Landes.



ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES

Les Cmr – Ain

293 avenue François
Mitterrand
01630 Saint-Genis-Pouilly
Cmr01@lesCmr.asso.fr

Les Cmr – Alpes-de-Haute- Provence

Le Belvédère
12 avenue Camille Saint-Saëns
04160 Château-Arnoux
Tél. 04 92 64 02 22
Cmr04@lesCmr.asso.fr

Les Cmr – Ardèche

5 rue Jean Jaurès
BP 75
07600 Vals-les-Bains
Tél. 04 75 94 63 55
Fax 04 75 37 63 66
Cmr07@lesCmr.asso.fr

Les Cmr – Drôme

Maison des Services publics
Avenue Saint-Martin
26200 Montélimar
Cmr26@lesCmr.asso.fr

Les Cmr – Indre-et-Loire

Centre culturel
intercommunal
6 avenue de la République
37420 Avoine
Tél. 02 47 58 96 06
Cmr37@lesCmr.asso.fr

Les Cmr – Landes

Pôle Sud
Voie Romaine
40230 Saint-Vincent de
Tyrosse
Tél. 05 58 41 46 68
Cmr40@lesCmr.asso.fr

Les Cmr – Loiret

École élémentaire
1 place de la Mairie
45490 Courtempierre
Tél. 06 62 90 87 98
Cmr45@lesCmr.asso.fr

Les Cmr – Seine-et-Marne

6 rue Titien
77 330 Ozoir-la-Ferrière
Cmr77@lesCmr.asso.fr

CAEM

Ain

CAEM de Prévessin-Moëns
Mairie — BP 6927
Chemin de l'Église
01280 Prévessin-Moëns

Alpes-de-Haute-Provence

CAEM de Moyenne Durance
Groupe scolaire Paul Lapie
Appt. 105
Rue des écoles
04600 Saint-Auban
Tél. 04 92 64 42 98
caem.moyenne-durance@lesCmr.asso.fr

Ardèche

CAEM de Cruas
Centre musical de Cruas
07350 Cruas
Tél. 04 75 49 59 17
caem.cruas@lesCmr.asso.fr

Drôme

CAEM de Dieulefit
Rue Ernest Chalamel
26220 Dieulefit
Tél. 04 75 52 06 44
contact@caem-dieulefit.org
www.caem-dieulefit.org

CIAEM de Tulette

Mairie
26790 Tulette
Tél. 06 25 65 64 81
ciaem.tulette@yahoo.fr

Indre-et-Loire

CAEM de Bourgueil
Place du Mail Orze
37140 Bourgueil
Tél. 02 47 97 82 97

CAEM du Véron
Communauté de communes
Chinon Vienne et Loire
Centre Social Intercommunal
Avenue de la République
37420 Avoine
Tél. 02 47 98 17 07
alessio.laluce@lesCmr.asso.fr

Morbihan

CAEM La Musique des Arts
Rue des Ajoncs
56130 Nivillac
Tél. 02 99 70 33 23
sylvie.olivon@lesCmr.asso.fr

Oise

CAEM de Pontpoint
Hôtel de ville
Rue Saint-Gervais
60700 Pontpoint
Tél. 06 63 65 35 31

CAEM Villersois

Espace Pierre Perret
Cavée des Renards
60870 Villers-Saint-Paul
Tél. 03 44 66 31 81
Tél. 06 76 18 71 65
caem.villersois@villers-saint-paul.fr

Pyrénées-Atlantiques

CAEM La Cale à Musiques
Rue Lucie Aubrac
64340 Boucau
Tél. 06 45 08 86 81
www.caemCmr64.wixsite.com/caemboucau
caem.Cmr64@lesCmr.asso.fr

Seine-et-Marne

CAEM Les Amis de l'École
31 rue de Voyeux
77860 Saint-Germain-sur-Morin
Tél./Fax 01 60 02 75 37
didier.jalquin@lesCmr.asso.fr
www.caem-saintgermain-22.webself.net

CENTRES MUSIQUE ET DÉCOUVERTE

Drôme

Musiflore
215 chemin de Musiflore
26460 Crupies
Tél. 04 75 46 44 86
Fax 04 75 46 99 10
musiflore@lesCmr.asso.fr
www.musiflore.fr

Alpes-de- Haute-Provence

La Fontaine de l'Ours
Le Gravas
04140 Auzet
Tél. 04 92 35 28 22
Fax 04 92 35 28 23
Cmr@lafontainedelours.fr
www.lafontainedelours.fr



Fédération nationale des Cmr
2, place du Général Leclerc
94130 Nogent-sur-Marne

Association loi 1901, J.O. du 09/11/48
SIRET 775 663 065 00040 | APE 8552Z

Les Cmr sont soutenus par les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture, les Directions Régionales des Affaires Culturelles de la Région Sud et d'Auvergne-Rhône-Alpes, et sont agréés « association éducative complémentaire de l'enseignement public » et association nationale « jeunesse et éducation populaire ».